

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 1959

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : M^{mes} Busselet, Fellonneau, Guille, Marchat, Médus, Ponceau, Villepontoux ; M^{lle} Marquoyssat ; MM. Ardillier, Becquart, Borias, Dandurand, le P. Grillon, Lavergne, J. Lassaigue, Saint-Martin, Secret et Villepontoux.

La lecture du procès-verbal appelle de la part du D^r Lafon une addition relative à la promenade du Bœuf gras, qui se faisait encore à Bergerac, il y a une soixantaine d'années ; après le cortège, le Bœuf était crié et vendu au détail.

ENTREES D'OUVRAGES. — *Les fouilles de Breuil et Cartailhac dans la grotte de Gargas, en 1911 et 1913*, par H. Breuil et A. Cheynier (Extr. du *Bull. de la Soc. d'Histoire naturelle de Toulouse*, t. 93, 1958) ; in-8°, 42 p., ill. ; don de M. le D^r Lafon ;

L'Histoire, par André Latreille, feuilleton du *Monde* des 8-9 mars 1959, consacré notamment à l'ouvrage d'Agnès de La Gorce, *Le vrai visage de Fénelon* ; don de M. Rol.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Dans le *Bulletin de la Soc. archéologique et historique du Limousin*, t. 87, 1^{re} livr., 1958, M. Antoine Perrier apporte *De nouvelles précisions sur la mort de Richard Cœur de Lion* au siège de Châlus (Hte-Vienne) en 1199 ; au passage l'auteur indique que la version de Gervais de Cantorbéry, selon laquelle le souverain anglais serait mort d'un trait à lui décoché devant Nontron, s'est maintenue, quoique inexacte, dans la région. Nos collègues limousins ont eu la primeur, à la séance du 29 janvier 1957, de photographies d'une pierre sculptée provenant de Saint-Avit-Sénieur et présentant, sur chaque face, un Vieillard de l'Apocalypse.

Notre *Bulletin* des 13 et 27 mars 1959 continue la publication de l'étude du D^r Gaussen sur *La Grotte ornée de Gabillon*.

M. Biraben retrace dans le *Périgourdin de Bordeaux* les années de jeunesse, à Belvès, de l'Alsacien Paul Crampel, massacré en 1891 par un séide du sultan esclavagiste Rabah. Dans le même numéro, le P. Grillon décrit l'église rénovée de Saint-Saud.

Dans *Ol Contou* des 15 mars et 1^{er} avril 1959, M. Jean Fayard traite d'histoire locale : une querelle conjugale, suivie de « charivari », à Tayac en 1786, et la légende de Saint-Raphaël, chapelle ruinée à 2 km. de Meyrals. Cet édifice aurait été bâti à l'endroit d'une pierre qu'aimait aller lécher le bœuf d'un manant. Ce n'était pas l'emplacement choisi d'abord, mais les travaux de maçonnerie faits la veille étaient détruits le lendemain. Si bien que le maître maçon en colère jeta au loin son marteau, disant que là où il tomberait, là s'élèverait la chapelle. Et le marteau tomba justement près de la pierre du bœuf. L'auteur signale l'analogie

de cette tradition avec celle qui a cours à Saint-Georges-de-Montclar (pour le château).

M. Lavergne observe que la même légende du marleau tombé du tablier du Diable existe à Saint-Pardoux-la-Rivière (pour le futur couvent des Dominicaines) [*Bull. de la Soc.*, 1880, p. 386].

EXCURSION ANNUELLE. — Le Bureau a fixé au dimanche 14 juin la date de la grande excursion de printemps ; elle aura lieu en Corrèze (Turenne, Collonges, Noailles et Brive). La Société ne s'est pas rendue à Brive depuis 1899.

COMMUNICATIONS. — M. A. du Cheyron signale l'existence dans la vallée du Loir, à 18 km. de Saint-Calais (Sarthe), du château de la Flotte. Il appartenait au xv^e siècle à la maison du Bellay et c'est dans sa chapelle que, le 2 février 1608, furent unis en mariage noble homme Charles d'Hautefort, baron dud. lieu et de Thenon, et d^{me} Renée du Bellay, fille de René, baron de la Flotte et de dame Catherine Le Vayer. De la maison d'Hautefort, la terre et seigneurie de la Flotte passa par achat dans celle des Le Coigneux ; le château appartient aujourd'hui au comte Le Bègue de Germiny.

M. R. Couvrat-Desvergnès nous écrit que l'île de la Tortue, théâtre des exploits de Jérémie Deschamps du Rausset (v. *Bull. de la Soc.*, 1958, p. 157), a été partiellement engloutie au cours d'un séisme en février 1955.

La réouverture de la chapelle Sainte-Anne, le dimanche 22 mars, à Villefranche-de-Lonchal, est pour M^{me} Gardeau l'occasion de rappeler que ce petit édifice du xiv^e siècle — 1305, suivant les *Rôles gascons* — avait subi, depuis, bien des réfections ; comme toutes les églises, il disparaissait sous les plâtrages et les badigeons et était encombré d'un mobilier sans valeur. Le prêtre missionnaire de Villefranche a résolu de changer tout cela. Les murs intérieurs ont été grattés, la pierre mise à nu, le dallage refait avec des plaques d'ardoise. L'autel est maintenant une simple table de pierre ; le confessionnal, également en pierre, s'adosse à la muraille dans un coin de la chapelle. Le chemin de croix est constitué par des carreaux d'ardoise au centre desquels est une petite croix de bois. L'ensemble donne une impression de réelle grandeur. Cette restauration, fruit du travail bénévole des paroissiens de Villefranche, a révélé l'existence de deux anciennes portes. L'une donnait probablement dans une sacristie faisant saillie dans un jardin vendu nationalement en 1793. L'autre se trouve au niveau de la tribune, au nord, au fond de la chapelle. Peut-être ouvrait-elle sur un escalier extérieur desservant la tribune, car le clocher, dont la base et l'escalier semblent d'origine, n'est pas situé de ce côté, mais à l'angle nord-ouest, dans une sorte de tourelle qui fait corps avec les murs primitifs.

M. Lavergne rappelle qu'à l'église de Beynac est conservée une statue de pierre de Sainte Catherine d'Alexandrie qui aurait été la patronne des bateliers de l'endroit. Mais, observe le Secrétaire général, cette Sainte est aussi patronne des écoliers et d'après un article de M. Joseph Pradelle, *Le tourneur sur bois (Mémoires de l'Académie de Toulouse, 1943, p. 121)*, c'était aussi la patronne de tous les métiers à roue : tourneurs, charrons, cordiers, car la roue fut l'instrument de son supplice.

Le Secrétaire général met l'assemblée au courant de la cession faite par le Département à la Ville de Périgueux du parc de l'ancienne Ecole

d'Institutrices pour y créer un jardin public. Déjà le mur de clôture de cet espace vert a été démoli du côté du boulevard Georges-Saumande et un escalier a été construit pour parer à la différence de niveau entre la chaussée et le jardin.

Se référant à un tract rédigé à l'occasion des dernières élections municipales par le maire sortant, M. P. Pugnet, *L'administration municipale 1914-1959*, suppl. du *Progrès de la Dordogne*, du 27 février, M. Lavergne fait part des craintes que lui inspire la vue perspective, donnée p. 2, du futur quartier Saint-Front. Au premier plan apparaît le square de l'ancienne Ecole d'Institutrices « actuellement en cours d'aménagement ». L'alignement projeté sur le cours Fénélon entraînerait la disparition de l'actuelle rue de l'Ancienne Préfecture et de tout l'ilôt de maisons compris entre celle-ci et le cours Fénélon. Du même coup, serait appelée à disparaître la notable partie de l'ancien mur d'enceinte du Puy-Saint-Front qui fait l'angle S.-E. du jardin de l'Ecole d'Institutrices et du quai. On peut se demander avec quelque inquiétude si vraiment les aménagements ou constructions figurant sur le cliché sont la reproduction du plan qui a été proposé à la Municipalité Pugnet par le Ministère de la Reconstruction, « avec l'approbation des Services d'Architecture des Monuments historiques ».

M. Lavergne, en conclusion, propose le vœu suivant :

La Société historique et archéologique du Périgord,

Après avoir entendu l'exposé de son secrétaire général sur l'aménagement en square public du jardin de l'ancienne Ecole Normale d'Institutrices;

Emet le vœu que le mur de clôture de ce jardin, dans sa partie qui fait l'angle de la rue de l'Ancienne Préfecture et du quai, soit conservé en tant que seul vestige visible du mur d'enceinte de Périgueux (xiii^e siècle).

Ce vœu, mis aux voix par M. le Président, est adopté à l'unanimité.

M. Secondat analyse l'importante communication faite en septembre 1957, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Albert Grenier. Elle passe en revue *Quelques traits originaux de l'architecture gallo-romaine* et, plus spécialement les temples à galerie, du type de la Tour de Vésone, et les petits temples ruraux, ou *fana*, qui ne sont que des réductions des premiers. Sur la Tour de Vésone, l'auteur n'apporte à peu près rien de neuf, si ce n'est qu'il en rapporte la construction au grand mouvement architectural qui suivit en Gaule le règne d'Hadrien. Pour ce qui est des *fana*, qui ont souvent laissé leur trace en toponymie, comme près de Royan, le moulin du Fâ, M. Secondat croit que la tour de Phas, à Fossemagne, avec sa motte en fer à cheval, mériterait une fouille sérieuse.

A la suite de l'exposé de M. Grenier, son collègue, M. Charles Picard, présente diverses observations, la principale étant que les résultats des anciennes fouilles ne donnent plus satisfaction ou exigeraient d'être revus sur place. Il ne pense pas que la Tour de Vésone soit un temple, à cause de sa structure même : épaisseur anormale des murs, hauteur inattendue, nullement en rapport avec les moyens provinciaux. Le manque de crédits affectés à l'archéologie nationale retarde la recherche qui devrait être reprise presque partout.

M. Lavergne croit personnellement que les idées reçues sur la tour de Vésone reposent sur une pétition de principe.

M. Jean Secret ramène à ses justes propositions la prétendue « découverte » à Tourtoirac des chapiteaux romans dont il fait circuler les

photographies. C'est tout de même un magnifique ensemble qui se trouve restitué à notre capital artistique.

M. le Vice-Président présente ensuite l'inventaire qu'il vient d'achever des peintures murales existant en Périgord (XIII^e-XVIII^e siècles). A l'appui de ce travail soigneusement établi par époques, M. Jean Secret montre une série de photographies qui constituent pour la plupart une véritable révélation.

M. Jean Lassaing a relevé dans l'ouvrage de Jean Savant, *Les Préfets de Napoléon* (Hachette, 1958) une erreur concernant le préfet Rivet ; passé préfet de l'Ain en 1810, il y eut des difficultés en 1814 et se fit nommer de nouveau préfet de la Dordogne par le comte d'Artois ; nommé préfet du Cher aux Cent Jours, il fut révoqué après Waterloo et vécut dans la retraite jusqu'en 1831, date à laquelle il fut élu député de la Corrèze.

Notre distingué collègue évoque ensuite les découpages des circonscriptions électorales de la Dordogne en 1822 et 1852 ; cette note sera reproduite dans le *Bulletin*.

M. Joseph Saint-Martin possède dans sa bibliothèque un volumineux manuscrit contenant des « Sonnets sur les Epîtres et Evangiles des messes de toute l'année » ; il est dédié à l'évêque de Périgueux, Mgr Le Boux. Ce n'est là qu'une partie de l'œuvre poétique, restée inédite, de dame Jeanne de Martin, présidente de Châtillon, une Périgourdine du Grand Siècle qui mérite bien de figurer parmi nos femmes savantes. L'aperçu, plein de nouveauté, de notre collègue paraîtra dans le *Bulletin*.

ADMISSION. — M. Bernard Biraben, photographe, rue de Bègles, 38, Bordeaux ; présenté par MM. Secret et Secondat.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON

A l'issue de la séance, les membres présents se sont rendus sur le balcon du grand salon pour jeter un coup d'œil sur le pignon de style gothique flamboyant dont le Service des Monuments historiques vient de doter l'une des maisons Renaissance (la maison Lambert) du boulevard Georges-Saumande. A remarquer les rampants où des figurines grotesques tiennent lieu de crochets ; cette décoration semble assez insolite dans la Dordogne.

SEANCE DU JEUDI 14 MAI 1959

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, VICE-PRÉSIDENT

Présents : M^{me} P. Aublant, Busselet, Dupuy, Fellonneau, Médus, Ponceau, Plazanet ; M^{lle} Marquessat ; MM. P. Aublant, Bardy, Borias, Boucher, Bonchereau, le P. Grillon, Guthmann, Lafitte, Lavergne, le Dr Maleville, de Petenti-Nulli, Prat, J. Saint-Martin, Secondat.

Se sont fait excuser : le Dr Ch. Lafon, président, M. et M^{me} Guille.

M. Prat, vice-président de la Société de Borda, conservateur du Musée de Mont-de-Marsan, qui assiste pour la première fois à nos séances, est salué par M. Jean Secret.

NECROLOGIE. — M. Ronzel ; M. Paul Valot, directeur général honoraire des Affaires d'Alsace-Lorraine ; M. J.-J. Escande, historien de Sarlat et du Périgord, aux obsèques de qui la Société était représenté par M. Gaston Roque.

L'assemblée s'unit aux sympathiques regrets exprimés par M. le Président sur la mort de ces trois honorés collègues. M. Escande était des nôtres depuis cinquante-trois ans.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — « Notice sur les monnaies autonomes du Périgord depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du Moyen Âge, suivie du Recueil de quelques autres raretés numismatiques [et sigillographiques], par Jos.-J.-Th. de Mourcin ; Périgueux, 1842 ». — Copie faite sur celle de M. Lapeyre, bibliothécaire de Périgueux, par M. Lespinas, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord ; cah. rel. toile, de format 18 x 22, de 114 p. ; don de M. J. Saint-Martin ;

« Assemblée du Tiers Etat de la ville d'Issigeac réunie le 4 mars 1789 pour la désignation des députés et la remise du cahier de doléances, plaintes et remontrances » ; 5 p. 21 x 27 reproduites par la photocopie ; don de M^r Gérard Gachel, notaire à Issigeac ;

Cartes postales de chapelles et d'églises du Périgord et portrait de Marguerite d'Aydie, dame de Ranconnet d'Escoire, conservé au château des Bories ; 9 p. ; don de M. Jean Secret ;

Sur la datation des vestiges archéologiques, par Simone Arnette (Extr. du *Concours médical*, 9-V-1959) ; 6 p. 255 x 190 ; don du même.

Guide du Périgord, par J. Secret. 7^e éd. ; Périgueux, Impr. Périgourdine, 1959 ; in-8°, 76 p., ill. ; hommage de l'Auteur ;

Beynac et ses seigneurs, par Géraud Lavergne ; Périgueux, Impr. Périgourdine, 1959 ; in-8°, 56 p., ill. ; hommage de l'auteur.

Des remerciements sont exprimés aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — *L'Information archéologique* est un organe utile de liaison entre les Sociétés savantes ; l'assemblée décide de s'y abonner.

Sites et Monuments n° d'octobre-décembre 1958 reproduit sur sa couverture le manoir de la Salle, à Saint-Léon-sur-Vézère, classé en 1957.

Dans *Le Périgordin de Bordeaux*, d'avril 1959, M. Rebière étudie les dessins médiumniques de F. Desmoulin, légués au Musée de Brantôme et M. Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, expose son plan de réorganisation, établi sur dix années ; « Si les projets établis et approuvés par la Municipalité de Périgueux et par la Direction des Musées de

France ne se heurtent pas à des difficultés insurmontables, on peut donc espérer qu'en 1969, le Musée du Périgord aura repris, dans tous les domaines, la place qui doit être la sienne parmi les musées de France ». Pour quoi et comment l'a-t-il perdue ? Voilà ce qui pourrait faire l'objet d'une curieuse enquête.

Dans le même journal, numéro de mai, M^{me} M.-A. Bireau fait un aimable portrait d'Adeline Fowle, épouse Welles, qui devint marquise de Lavalette par son mariage avec Charles-Jean-Marie-Félix, marquis de Lavalette, député de la Dordogne et ministre de Napoléon III (1806-1881) ; elle fut la bonne dame de Cavalerie, près du hameau de Peymilou, à 7 km. de Bergerac. M. Jean Secret relate la découverte de chapiteaux romans faite par M. l'abbé de Chadois, curé de Tourtoirac. Dans la cave du presbytère, sise sur l'emplacement de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye, on pouvait voir autrefois deux chapiteaux noyés dans l'épaisseur du mur. Soupçonnant que la muraille recélait d'autres chapiteaux, notre collègue se mit au travail et dégagait ainsi un ensemble constitué par une porte sous un arc brisé, sans mouluration, encadrée de trois arcs brisés qui retombent, aux extrémités, sur des piédroits et, vers l'intérieur, sur des colonnettes jumelées à fûts monolithes et à chapiteaux sculptés. Il s'agit là de tout un côté de la salle capitulaire, sans doute celui auquel s'accrochait le cloître disparu. Tous les chapiteaux ainsi mis au jour remontent du second quart du XI^e siècle et sont décrits ou photographiés.

Notre Bulletin, du 6 mai 1959, évoque, sous la plume de M. Jean Secret la belle figure de l'abbé Jean-Baptiste-Augustin de Salignac-Fénelon, né au château de la Ponsie, sur Saint-Jean-d'Estissac, le 30 août 1714 et guillotiné en 1794 ; il avait réorganisé l'œuvre des Petits Savoyards de Paris. On y ajoutera que dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. XLIII (1956-1957), p. XII, M. Fargeton rapporte que l'abbé de Fénelon tenta de renflouer les forges de Montcenis (Le Creusot) dans le but de soustraire la population à une misère chronique. Mais quelques années après la mise à feu des fourneaux, l'affaire fut reprise par M. de Wendel (1776) qui assura l'avenir de la fonderie royale.

Le catalogue provisoire du Musée des Monuments français, Peintures murales, décrit, sous le n° 22, des fresques du château de La Roque, à Meyrals, et les date d'avant 1521.

M. Raynaud de Lage nous avise de son côté qu'il a relevé dans une bibliographie un article de L. Delluc, *Un monge-cavalier : en Jérôme de Périgord, companh del Cid*, paru dans *Annales del Centro de Cultura Valenciana*, t. XIX (1951), p. 250-274. La vie de cet homme d'église avait déjà été retracée dans notre Bulletin, tome XXII (1895), par le comte de Saint-Saud.

CONFERENCE. — Le Cercle culturel de l'Association des œuvres laïques de Périgueux organise pour ce soir, 14 mai, une conférence-débat dans la salle du Château-Barrière. Notre collègue, M. Paul Grellière, traitera d'« Henri de Navarre en Périgord ». Les membres de la Société sont invités à cette réunion.

COMMUNICATIONS. — M. Couvrat-Desvergnès signale, parmi les modillons de l'église de Lempzours, une triple figure humaine, mais elle ne semble pas devoir être rapprochée de la Trinité à trois visages du cloître de Cadouin, reproduite dans le Bulletin de 1957.

M. Alain Giraud envoie à la Société deux photographies de la chapelle Saint-Christophe, à Savignac-les-Eglises. Depuis quatre ans, au mois

de juillet, le curé-doyen y bénit automobiles et automobilistes ; c'est l'occasion d'une gentille fête.

Notre jeune collègue signale en même temps des autographes du maréchal Bugeaud chez Tanskí, 3 rue Tronchet, Paris (8^e), et une lettre de cachet adressée au comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, chez Saffroy, 3, quai Malaquais.

M. Fernand Simon possède, encastrée dans le mur intérieur du grenier de sa maison, à Mensignac, une pierre portant gravée en creux, dans un cartouche oblong, la date de 1611 ; qu'il soit remercié d'en avoir exécuté le dessin pour nos archives.

Au vœu formulé par la Société dans sa réunion d'avril, M. Barrière, maire de Périgueux, a répondu par l'assurance qu'il n'est pas question de démolir le mur de clôture du jardin de l'ex-Ecole normale d'Institutrices, seul vestige du mur d'enceinte de Périgueux.

M. Jean Secret signale, à l'intention du Dr Lafon, que la fille aînée de Verneilh-Puyraseau, le préfet du Mont-Blanc, s'appelait « Vernille » (*Mes souvenirs de 75 ans*, p. 92).

Notre vice-président a étudié un curieux bâtiment sis au hameau de Chambon, commune de Brantôme, sur la rive gauche de la Dronne. C'est une construction rectangulaire de 12 m. sur 5 environ, aux murs épais, non voûtée. L'étage est percé, au nord, de deux baies comptant chacune trois arcs brisés et trilobés, finement moulurés, retombant sur de fragiles colonnettes. Vers l'ouest, existent une porte sous un arc brisé et une baie trilobée ouverte sous un arc de décharge brisé. Au sud, se trouve un escalier de pierre extérieur. Quelle pouvait être la destination de cet édifice ? Peut-être une grange aux dîmes de l'abbaye de Brantôme...

M. Jean Secret montre la photographie d'une grande croix de procession en argent massif, à hampe d'argent sur âme de bois, que conserve la cathédrale de Sarlat ; l'inscription qu'elle porte la date du premier Empire :

CETTE CROIX A ETE FAITE PAR LES
SOINS DES MARGUILLIES M^{rs}
BENIE DE LACYPIERRE
BOUFFANGE, GERAUD
ET D'UN LEGS FAIT PAR FEU
M. PIERRE LEROUX CHANOINE

Le Musée du Périgord possède, dans la collection du M^{re} de Saint-Astier, le portrait du chevalier d'Aydie, reproduit du tome XLVIII du *Bulletin* (1921), p. 320. Ce n'est là qu'une réplique car le château de Borie-Petit, comme vient de s'en assurer notre vice-président, possède l'original de cette toile.

M. Jean Secret vient d'apprendre qu'une partie de la voûte gothique de la chapelle Saint-Jean de la Cité s'est effondrée et que le reste suivra s'il n'y est pas porté rapidement remède. La façon dont cette voûte a été construite la rend assez fragile, les branches d'ogives ne faisant pas queue avec la maçonnerie des voutains ; il en était de même à la chapelle du château de Fages et il ne reste plus rien de sa voûte en étoile.

M. Jouanel, vice-président, a rédigé sur la démolition du château de Laforce une note dont M. le Secrétaire général donne lecture. A qui doit être imputée la ruine de la magnifique demeure et à quelle date remonte-t-elle exactement ? Les témoignages ne concordent guère, mais

comment ne pas considérer comme irrécusable celui que nous a transmis le livre de raison de Jacques Planteau, propriétaire à Lestenaque, commune de Lamonzie-Saint-Martin, et témoin des faits ? Ce travail paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Secondat présente quelques observations qu'il compte développer à la prochaine séance.

M. Lavergne souligne l'intérêt du cahier de doléances d'Issigeac, dont une photocopie a été offerte à la Société par M^r Gérard Gachel ; ces documents ont généralement disparu pour la sénéchaussée de Bergerac et pour celle de Sarlat.

En vue de la conférence de presse qui s'est tenue ces jours-ci au Syndicat d'initiatives de Périgueux, M. Jean Secret a fait photographier sous ses diverses faces l'hôtel dit de la Division, à l'entrée de l'avenue de Paris, et il en montre les agrandissements, qui font bien valoir les qualités architecturales de cette demeure du début du règne de Louis XVI. Suivant le chanoine Brugière¹, elle a été construite par un chanoine de Saint-Front, Jean-Baptiste-Michel Duclaud à son retour d'Italie et l'architecte qui en a dressé les plans pourrait bien être Louis ou l'un de ses élèves. En 1794, le représentant en mission Rome y séjourna plusieurs mois. De la famille Duclaud, elle passa par un mariage dans celle de Gros de Béler. Elle appartenait en 1863 à un M. Durand dont héritèrent les Bardy de Fourlon. Plus près de nous, elle est devenue la propriété de la famille Secrestat-Escande, représentée actuellement par M^{me} Robert David, veuve du député de la Dordogne, ancien ministre.

On sait que la municipalité Pugnet avait décidé d'acheter cet immeuble et de bâtir sur son emplacement un nouveau théâtre.

Dans sa séance du 2 décembre 1954, la Société historique et archéologique du Périgord avait émis le vœu que la question fût reconsidérée, — réaction qui trouva un écho favorable dans le public (*Dordogne Libre* du 2 mars 1955).

Aux dernières nouvelles, il semble que le Conseil municipal récemment élu ait abandonné ce projet trop dispendieux : il paraît donc utile de trouver à l'hôtel de la Division une affectation adéquate pour l'empêcher — qui sait ? — de disparaître faute d'entretien ou de tomber aux mains de spéculateurs.

M. Jean Secret aimerait connaître à quelle date remonte l'appellation *Carpe Diem* donnée à une grotte à concrétions qu'on visite sur la route des Eyzies.

M. l'abbé Grillon étudie la condition, aux XVII^e et XVIII^e siècles, des enfants abandonnés à l'hôpital manufacture de Périgueux. L'établissement les élevait et les employait, avec certains avantages, à la filature du coton.

Notre collègue, M. Dumoulin de Laplante, copropriétaire avec sa mère du petit château de la Hierce, à Brantôme, classé monument historique par arrêté ministériel du 12 mars 1892, a eu dernièrement la surprise désagréable de voir s'élever à proximité de son habitation une construction à usage de logements et de magasins faite par l'E.D.F. sur un terrain communal affecté jusqu'ici au camping.

A la protestation que M. Dumoulin de Laplante lui avait adressée, M. l'Architecte départemental des Monuments historiques a répondu qu'il

(1) *Le livre d'Or...*, 1893, pp. 74, 75.

avait donné son autorisation à cette construction en faisant les réserves d'usage au voisinage d'un monument classé.

Mais, a objecté l'intéressé, l'emplacement choisi par l'E.D.F. ne fait-il pas partie d'un site classé englobant « les terrains et immeubles formant la ceinture de la ville et situés en bordure de la Dronne » ?

Là encore, M. Dumoulin a dû déchanter, puisque, d'après l'architecte responsable, M. Savreux, l'arrêté de classement n'a considéré que les seuls terrains en bordure de la Dronne, mais à l'intérieur de la ville.

Pour notre estimé collègue, cette interprétation du texte officiel ne paraît pas défendable, puisqu'elle aurait comme résultat d'exclure de la zone protégée la plupart des monuments importants de Brantôme : la porte fortifiée, l'abbaye et ses dépendances, la roseraie, etc.

M. Lavergne qui a été vice-président de la Commission départementale des Sites et Monuments pittoresques croit se rappeler que telles n'étaient pas les intentions de cet organisme, lorsqu'il a proposé de classer l'ensemble du site de Brantôme, à l'extérieur ou à l'intérieur de la boucle de la Dronne.

Mais justement, M. Lucien de Maieville, vice-président actuel de la Commission, vient de confirmer par lettre à notre Secrétaire général que la parcelle affectée par la construction de l'E.D.F. n'est pas comprise dans le périmètre de protection du site, tel qu'il a été délimité. M. Dumoulin de Laplante n'aurait donc aucune voie de recours.

M^{me} Médus signale l'émotion provoquée chez tous les amis de la Venise périgordine par cette nouvelle atteinte portée à son pittoresque.

L'assemblée est unanime à partager ce sentiment, elle déplore qu'un voisinage aussi inesthétique que la bâtisse E.D.F. en cours puisse être infligé au joli castel de la Hierce sans la moindre opposition sérieuse.

En conclusion, le vœu suivant est adopté à mains levées :

La Société historique et archéologique du Périgord,

Saisie par son président d'une protestation de M. Dumoulin de Laplante contre la construction élevée par l'E.D.F. aux abords du château de la Hierce, à Brantôme, monument historique classé;

S'élève contre l'autorisation donnée par M. l'Architecte départemental des Monuments historiques sous prétexte que l'emplacement considéré se trouve en dehors du site classé de Brantôme;

Demande respectueusement à M. le Préfet de la Dordogne de vouloir bien soumettre la question aux Commissions compétentes et de faire préciser officiellement les parties du site sus-visé qui sont protégées et celles qui ne le sont pas.

M. le Trésorier annonce que le prix de l'excursion du dimanche 14 juin sera de 1.500 francs, tous frais compris (900 francs seulement pour ceux des participants qui viendront dans leur voiture) ; il invite nos collègues à se faire inscrire le plus tôt possible, il n'y aura qu'un seul car.

Des bulletins de souscriptions au volume *La Dordogne et sa région*, contenant les Actes du XI^e Congrès d'études régionales tenu à Bergerac les 10 et 11 mai 1958 par la Fédération historique du Sud-Ouest et la Société historique et archéologique du Périgord, sont mis à la disposition des membres présents. Le prix de l'ouvrage (1.700 francs) sera augmenté lors de la mise en vente par les Editions Bière à Bordeaux.

ADMISSION. — M. Robert Petit, photographe, à Brantôme ; présenté par MM. Dumazet et Plaçais.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE,

Le Président de séance,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 4 JUIN 1959

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : M^{me} Berton, Busselet, Dupuy, Fellonneau, Guille, A. et Y. Jouanel, Marchal, Médus, Montagne, Mongibeaux, Plazanel, Ponceau, Soubeyran et Villepontoux ; M^{lle} Marquessat ; MM. Ardillier, Bardy, Becquart, Borias, Boucher, Guthmann, A. Jouanel, Y. Jouanel, Lafille, Lagrange, Lavergne, le D^r Maleville, Monnet, Plazanel, Ponceau, Prat, Saint-Martin, Secret, Secondat, le D^r Semenon et Villepontoux.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — La Société s'est enrichie d'un don particulièrement précieux que vient de lui faire M. Emile Dusolier, vice-président ; il s'agit des lettres écrites par Eugène Le Roy au sénateur de la Dordogne Alcide Dusolier, d'avril 1896 à février 1906 ; et des lettres écrites au même Alcide Dusolier, à propos d'Eugène Le Roy et de son œuvre littéraire, par divers personnalités du moment (1898-1907) : les ministres Caillaux et Chaumié, Jules Claretie, François Coppée, Alphonse Daudet, Emile Faguet, Louis Ganderax, de la *Revue de Paris*, Emile Pouillon, Adrien Hébrard, du *Temps*, M^{me} Calmann Lévy, née Fuld et Mary James Darmesteter ; en tout 73 autographes qui, bien qu'ayant été publiés par les soins de M. Emile Dusolier, aux éditions du Périgord noir, en 1947, sous le titre : *Lettres d'Eugène Le Roy à Alcide Dusolier* (in-8° de 87 p.), n'en constituent pas moins une source documentaire de valeur. M. le Président exprime à M. Emile Dusolier la vive reconnaissance de la Société.

Les autres entrées sont les suivantes :

Notre Bulletin, journal des usines Marbot, du 22 mai 1959, contenant la suite de *La grotte ornée de Gabillon*, par le D^r Gaussen ; envoi de la Direction ;

Bulletin de la Société des Etudes hispaniques, 2^e trimestre 1959, contenant l'article de M. A. Maurois, *Eloge du Périgord* ; don de M. Lavergne ;

XI^e Congrès international des Combattants de moins de 20 ans. 1914-1918 — 1939-1945 et T.O.M. Périgueux, 16-18 mai 1959 ; 4 p. 27 x 18, ill. ; don de M. Jean Secret ;

Musée du Périgord, Deux siècles d'estampes japonaises ; Périgueux, impr. Fanlac, 1959 ; in-8°, 8 p., ill. et affiche de cette exposition ; don de M. le Conservateur du Musée du Périgord ;

L'imprimerie à Bergerac aux XVII^e et XVIII^e siècles, par L. Desgraves et P.-A. Jouanel (Extr. de *La Dordogne et sa région*) ; Bordeaux, impr. Bière, 1959 ; in-8°, 18 p. ; hommage de M. Jouanel ;

Les châteaux des confins du Périgord et du Libournais [Puy-Normand, Puy-de-Chalus et Gurson] au *Moyen Age*, par M^{me} L. Gardeau (Extr. du *Bulletin philologique et historique* (jusqu'en 1715)) ; Paris, impr. Nationale, 1958 ; in-8°, 16 p., pl. ; hommage de l'auteur ;

La Lidoire et sa vallée, par la même (Extr. de *La Dordogne et sa région*) ; in-8°, 16 p. ; don de M^{me} L. Gardeau ;

Gabriel Bouquier et ses croquis du voyage d'Italie (1779). Etude de deux albums de la Société historique et archéologique du Périgord par Fr.-G. Pariset (Extr. du même ouvrage) ; in-8°, 11 p. pl. ; hommage de l'auteur ;

Chapelle de la Vierge sur le pont de Tourtoirac démoli en 1889 ; photo 13 x 18 (cliché du M^{re} de Fayolle) ; don de M. l'abbé de Chadois ;

Linteau pierre sculpté d'armoiries trouvé dans le sol du jardin de l'hôtel de Fayolle ; photo 13 x 18 ; don de M. Jean Secret ;

Grottes de Villars ; concrétions et figurations d'animaux gravés ou peints ; 6 cartes postales en couleurs, clichés Jacques ; don de l'auteur.

Des remerciements sont exprimés aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. le Président signale dans le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, année 1958, le compte rendu de l'inauguration solennelle de l'Institut des Lettres de cette ville. Dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française*, janvier-février 1959, M. l'abbé Breuil, de l'Institut, fournit *Des preuves de l'authenticité des figures pariétales de la Caverne de Rouffignac*, à l'intention des personnes qui ont récemment tenté de jeter à nouveau le discrédit sur ces figures et même de l'étendre, sans préciser, sur beaucoup d'autres grottes ornées ; c'est sans doute que ces détracteurs ignorent quels phénomènes régissent la conservation des peintures et des gravures pariétales ; il décrit les plus nécessaires à connaître, laissant aux spécialistes de la micrographie et de la microbiologie le soin de faire le reste (5 figures savamment commentées).

La Sauvegarde de l'Art français, dans son bulletin d'avril 1959, demande à ses collaborateurs de susciter des adhésions ; plus elles seront nombreuses, plus l'action de cette Société que préside la marquise de Maillé pourra se développer et contribuer à la sauvegarde des monuments menacés par la négligence ou le vandalisme (Siège social, 12, avenue de Maine, Paris, c. c. p. Paris 547-27).

La Sauvegarde s'est particulièrement émue de voir les églises rurales se vider, en nombre toujours croissant, de leur mobilier religieux. Le Conseil d'administration a dénoncé le trafic qui s'est établi entre curés et antiquaires à la fois à la Commission permanente des Cardinaux et Archevêques de France et au Service des Monuments historiques ; de la sorte MM. les Curés et les Maires responsables de la conservation de ces objets pourront être rappelés à l'observation des lois civiles et canoniques.

M. Jean Secret rappelle qu'en haut lieu, la suggestion qu'il avait faite d'établir à côté de l'inventaire des objets mobiliers classés, une liste des objets mobiliers inscrits, a été rejetée purement et simplement.

M. le Secrétaire général donne lecture d'appréciations élogieuses portées par diverses personnalités sur l'ouvrage de M. E. Peyronnet, *Les anciennes forges de la région du Périgord* ; il rappelle que l'auteur a obtenu en 1958, une médaille de vermeil de l'Académie de Bordeaux. On peut se procurer le livre de M. Peyronnet au Bureau de Travail de la Fonderie, 5, rue Victoire Américaine, Bordeaux.

CORRESPONDANCE. — L'inauguration officielle de la grotte préhistorique de Rouffignac, ou du Cro de Granville, aura lieu le dimanche 28 juin à 9 heures du matin. M. le Président et M. le Secrétaire général de la Société ont été fort courtoisement invités à cette cérémonie par le propriétaire de la caverne, M. Charles Plassard.

M. J.-P. Bordier se propose, fin juin début juillet, d'essayer de retrouver les ruines du château d'Estissac. Si quelque membre de la Société s'intéressait à cette recherche ou désirait y prendre part, il écrira pour prendre rendez-vous à notre aimable correspondant, M. Bordier, le Cauze, Montagnac-la-Crempe.

COMMUNICATIONS. — Du pays d'Auge, M. G. Lafosse nous écrit précisément que, suivant le rapport de chasseurs, au-dessus du village de la Borie, commune de Saint-Jean-d'Estissac, il y aurait, dans les bois, d'importants amas de pierre, vestiges d'une « ville » disparue, et un lieu dit : le « Trou de l'Eglise » ; il se demande si la bastide d'Estissac et son église n'auraient pas existé en cet endroit. Quant au château d'Estissac, il a été démoli en 1443, selon les comptes de la ville de Périgueux, CC 81, cités par J.-J. Escande, *Histoire du Périgord*, p. 195.

Notre collègue signale aussi l'intérêt que présente pour l'étude de la famille d'Estissac, *l'Histoire de la Maison de Harcourt* (4 vol.), dont les Archives départementales du Calvados possèdent une table manuscrite fort utile.

M. André Jouanel, vice-président, a découvert, dans la commune de Beaumont-du-Périgord, au lieu dit la Pradelle, une maison forte du xii^e siècle. L'édifice est bien conservé, il a été, durant le moyen âge, le principal fief de la famille du même nom qu'illustra, au xiv^e siècle, Raymond de la Pradelle, archevêque de Nicosie, dans l'île de Chypre (1361-1370). Château et terre finirent par former un domaine appartenant au couvent des Filles de la Foi de Beaumont et vendu comme bien national en 1793 ; le propriétaire actuel est M. Cyprien Bigot. L'étude documentée de M. Jouanel sera publiée dans le *Bulletin* ; elle est accompagnée d'une note sur l'abbé Geoffroy de la Pradelle mort en 1820, qui fut curé de Carlux et previcairé général du diocèse de Périgueux, et n'a d'ailleurs aucun rapport avec ses homonymes de Beaumont.

M. Jean Secret a noté à l'église de la Nouaillotte une « Vierge à l'Enfant » ; à l'église d'Hautefort, une cuve baptismale de style roman ; à l'église de Sainte-Trie, une tête de Pietà. Il entre en plus de détails au sujet d'un bénitier conservé en l'église de Génis, à droite, en entrant par le portail. Cet objet mobilier, taillé dans un calcaire à grain fin, mesure 1 m. 10 de haut. La cuve, de 0,60 cm. de diamètre, sculptée de fortes nervures côtelées, repose sur un pied en forme de colonne cylindrique lisse. La partie horizontale de la cuve comporte une inscription indiquant que l'auteur du bénitier est Antoine Jarland qui le fit en 1656 ; cet architecte de Génis avait épousé Marguerite Dauvergne et il en eut un fils baptisé en 1686, en l'église de Cubas (arch. de la Dordogne, E suppl. 282).

Il est remarquable que, dans cette inscription circulaire : A JARLAND F I 1656, chaque lettre ou chiffre gravé en creux, alterne avec des éléments décoratifs : coquilles, fleurs de lis et croix réservés en relief.

M. Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, annonce à l'assemblée que l'exposition consacrée à « Deux siècles d'estampes japonaises » sera inaugurée, le samedi 13 juin, par M. le Maire de Périgueux. Elles resteront visible au public du 14 juin au 12 juillet. Il convie les membres de la Société à visiter nombreux cette exposition ; venant après celle « De l'impressionnisme à nos jours », elle ne manquera pas de mettre en valeur une forme particulièrement originale de l'art de l'Extrême-Orient qui a exercé son influence jusque sur des maîtres comme Manet, Gauguin, Toulouse-Lautrec.

L'assemblée note avec satisfaction que les travaux de réfection des toitures du Musée, si longtemps retardés, vont commencer par la chapelle des Augustins.

M. Jacques Lagrange annonce que la grotte de Villars sera ouverte au public le 1^{er} juillet ; il a tenu à offrir à la Société, avant leur mise en

vente, quelques cartes postales en couleurs des concrétions ou des figurations animales dont il a pris les clichés.

Il fait également circuler deux fort beaux albums de photos qu'il vient de réaliser : l'un pour le château du Claud, à Eyvignes ; l'autre pour le manoir de Pommier, à Saint-Front-la-Rivière.

M. Secret rappelle que, en mai 1864, eut lieu à Périgueux une exposition des Beaux-Arts dans un pavillon de l'exposition agricole, sur le cours Tourny. Le catalogue de cette exposition fut rédigé par le Docteur Galy, au nom de la commission des Beaux-Arts qui comptait, outre ce dernier, le maire de Périgueux, Bardy-Delisle ; M. Clément, sculpteur ; A. de Froidefond de Boulazac, les architectes Abadie, Perrot, Vauthier, Bonillon et Mandin ; le peintre Audoineau ; l'abbé Duperron, inspecteur d'académie ; MM. Dupuy, Lalande et Lagrange (avocats) ; Léon Lapeyre, bibliothécaire ; Henri de Rochefort ; le Marquis de Sainte-Aulaire et les deux frères de Verneilh.

Outre 375 œuvres modernes, l'exposition présentait environ 400 œuvres anciennes, toutes recueillies dans le département (parmi lesquelles une bonne centaine de portraits périgourdins).

L'école française était représentée par trois Clouet, un Simon Vouet, trois Philippe de Champaigne, un Le Brun, un Le Nain, un Sébastien Bourdon, un Rigaud, un Largillière, un Van Loo, un Chardin, un Parrocel, un La Tour, un Hubert Robert, un Greuze, deux Vigée-Lebrun, un Lesueur, un Coypel.

L'école italienne comptait un Titien, un Bassano, un Bronzino, un Caravage, un Guido Reni, un Guerchin, deux Carlo Dolci, un Salvator Rosa, deux Carrache ; l'école espagnole, deux Ribera ; l'école flamande trois Breughel, un Van Dyck, un Rembrandt, un Vermeer, un Van der Meulen, deux Téniers, deux Van Loo.

Comme le catalogue indique la provenance des œuvres anciennes et les noms de leurs propriétaires, un premier sondage a permis à M. Secret de vérifier que beaucoup de ces œuvres étaient encore en place dans certaines vieilles demeures périgourdines et que, malgré le jeu et la dispersion des héritages, une bonne partie de cet ensemble était encore conservée en Périgord.

Voilà qui est consolant ! Aussi bien, d'accord avec M. Soubeyran, conservateur de notre Musée, M. Secret émet-il le vœu que le Maire de Périgueux, sous l'égide de notre société, de la Société des Beaux-Arts, des Monuments Historiques et du Conseil Général, organise un jour une exposition des trésors conservés dans nos vieilles demeures périgourdines. Elle pourrait certes révéler au public bien des chefs-d'œuvre encore pieusement conservés.

M. Boucher, répondant à la question posée à la séance de mai par M. Jean Secret, indique que le nom *Carpe diem* qui signifie « Profite du moment » (Horace, Od. I, 11, 8) a été donné à la grotte de la Gane par son premier propriétaire, M. Dupré ; son successeur, M. Bugier, fit ouvrir au public la grotte ainsi baptisée dans l'été de 1926.

M. Ponceau présente un bel épi de faitage en terre vernissée vert-pomme, qui provient du Bergeracois. Il y aurait une belle étude à faire sur ces éléments décoratifs de nos vieilles demeures avant qu'ils ne disparaissent complètement : notre collègue est tout qualifié pour l'entreprendre.

Dans sa riche bibliothèque de Landry, M. Joseph Saint-Martin pos-

sède un livre rare : *Les diverses leçons*, de Loys Guyon, Dôlois, sieur de la Nauche, conseiller du Roy en ses finances en Lymosin... à Lyon, par Claude Marillon, 1610 (in-12 de 913 p.).

L'auteur, qui résidait au voisinage du Périgord, a consigné dans son ouvrage divers traits de mœurs ou détails concernant cette province. M. Saint-Martin a pris la peine de les relever pour les lecteurs du *Bulletin*.

ADMISSION. — M. P. Zurbrugg, instituteur, rue du Champ-de-Mars, 16, Paris (VII^e) : présenté par MM. Lavergne et Secondat.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE

Le Président,

D^r Ch. LAFON

NOTES HISTORIQUES SUR SAINT-VIVIEN

TOPOGRAPHIE Saint-Vivien, *Sen Bibian* en gascon, chef-lieu de commune du canton de Vélignes, arrondissement de Bergerac, se trouve à 96 mètres d'altitude sur la partie orientale d'un plateau dont les contours capricieux passent par le Valadou, le Terrier, Fenêtre, les Corrades, le Freloux, la Champaude, le Buisson, le Roc, le Jacquet, les Fons Rompues, la Fon, Renaudie... et se continuent vers Bonneville, Saint-Michel-Montaigne et Montravel. Ce plateau est bordé au nord et à l'ouest par le cours de la Lidoire, à l'est par le ruisseau Divise, et au sud par l'Estrop.

Le bourg est bâti sur une légère éminence et, de quelque côté



La commune de Saint-Vivien

qu'on y arrive, on aperçoit la masse de son église émergeant des maisons tassées tout autour.

Plusieurs routes dévalent du plateau vers les localités voisines; les deux plus anciennes sont la route de Saint-Vivien à Bonneville et Montravel et celle de Villefranche-de-Lonchat à Pessac (Gironde). Elles sont mentionnées sur un relevé ou arpentement des propriétés de 1741 et portent le titre de « routes royales ».

EPOQUE PREHISTORIQUE ET GAULOISE Le berceau de notre village se trouvait indubitablement sur la partie sud du plateau, comprise entre

Renaudie et la Fon. Emplacement de choix dominant l'échappée sur la vallée de la Dordogne et très bien exposé : le soleil en face, la forêt giboyeuse derrière, abritant des vents du nord (anciennement cet endroit s'appelait Gros-Bos), la rivière poissonneuse au pied.

A l'époque préhistorique, le ru qui descend de la Fon et va rejoindre l'Estrop devait être plus important et baignait alors la base des rochers. Au Moyen Age, il actionnait encore un petit moulin qui, sur le relevé de 1741, est désaffecté et indiqué comme « ancien moulin de la Fourme » ou « Moulin rompu ».

Cette partie de notre plateau, comme d'ailleurs tout le rebord méridional des côteaux qui longent la Dordogne, rive droite, de Montravel au Fleix ¹, servit d'habitat aux premiers hommes, soit dans les forêts, soit dans les abris sous roche aujourd'hui effondrés, comblés, ou peut-être simplement dissimulés par des glissements de terrain, des pierres ou des broussailles. Il y a déjà longtemps, un paysan labourant au Grabos (Gros-Bos), vit son bœuf disparaître à moitié dans une excavation, et les pierres lancées par cet orifice annonçaient une assez grande profondeur. Dans le bourg, à 100 mètres environ au sud-est de l'église, on a découvert, en effectuant des travaux à la salle paroissiale, plusieurs squelettes humains dont les os : omoplates, tibias, fémurs, étaient de dimensions peu communes.

Quatre haches en silex taillé de l'époque paléolithique, un biface acheuléen et une hache polie ont été trouvés au Grabos. Il n'est pas rare d'ailleurs de découvrir en labourant des débris de cet outillage primitif sur toute l'étendue de la commune, mais peu de personnes y prêtent attention.

A l'inverse de certaines communes voisines, Saint-Vivien n'a conservé ni les restes ni le souvenir d'aucun mégalithe. Cependant, non loin de l'ancien Sol de la Dime, un endroit porte le nom de « Grosse Peyre ». Au XVIII^e siècle, on trouvait encore comme lieux-

1. *Revue du Libournais*, 1933, art. d'A. COSTE, p. 61.

dits : Peyre-Plate, Pierre Redonde, Grande-Borne..., qui pouvaient tenir leur nom de quelque monument celtique.

Dans le petit bois du Clapier, l'énorme masse de rochers, de forme assez régulière, qui s'élève au-dessus du sol n'est pas un dolmen, mais une personne autorisée pense qu'elle pourrait bien être un « galgal » ; seules des fouilles donneraient une précision.

Plusieurs buttes dans la commune sont appelées « Tuque » ou « Tuquet » et pourraient témoigner de l'existence de « tumuli », mais elles ne sont que des élévations naturellement arrondies.

La « Fontaine des Fées », qui se trouve sous les rochers au-dessus du château du Roc, est certainement un souvenir des croyances gauloises, et le nom de lieu : Drouillet, ainsi que le nom de famille Drouilh, pourraient également dater de ce temps lointain.

EPOQUE GALLO-ROMAINE Il est probable qu'un établissement gallo-romain a existé, toujours sur la partie sud du plateau, mais il est difficile d'en évaluer l'importance. M. A. Conil signale à Saint-Vivien des briques à rebord et des fragments de poteries; nous-même avons recueilli une assez grande quantité de débris de briques dans les talus, jetés là par les cultivateurs, et avons vu plusieurs pièces romaines provenant de ces parages :

- 2 p. Trajan empereur (98-117). Revers: Victoire tenant le bouclier.
- 1 p. Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle, morte en 176.
- 1 p. Alexandre-Sévère (222-238). Avers: Jupiter.
- 1 p. Licinius fils (317-326). Revers: *Jovi Conservatori*.
- 1 p. Arcadius empereur (395-408).

Au lieu-dit la Raze, dans un mur très antique, on a mis à jour un coffret de cuivre contenant un certain nombre de pièces romaines, dont une très bien conservée, nous a-t-on dit, et qui doit se trouver dans une collection de Montcaret. Il y a quelques années, un propriétaire a découvert, toujours au Grabos, un pavage intact avec un seuil d'entrée et des vestiges d'encadrement; les pavés, en pierre du pays, étaient entourés d'une substance blanche et très dure prise pour de la chaux. Un seul de ces pavés fut conservé ainsi que deux objets en terre cuite rose: un poids de tisserand haut de 20 cm. et une sorte de losange creux de 30 cm. environ, cloisonné en 4 compartiments dont la destination nous échappe. Un buste de personnage, en terre cuite, haut d'environ 20 cm. auquel il manquait un bras, fut donné aux enfants comme jouet.

Un peu à l'est du Grabos, à Rigaleau, débris de pierres, de tuiles, de briques abondaient. En défrichant, on ramenait à la surface quantité de petits carreaux de toutes les couleurs (mosaïques sans

doute). Une large dalle munie d'un anneau, et sous laquelle le sol paraissait creux, y fut découvert, ainsi que des cercueils de pierre épousant la forme du corps.

Une voie romaine secondaire partait de Montcaret vers Saint-Claud et le Puynormand et bifurquait au moulin de Nogaret vers Saint-Vivien et Montazeau en passant par le Mayne. Cette route, empierrée actuellement, existe toujours jusqu'à notre bourg. Il y a quelques années, un cultivateur découvrait deux tronçons d'une voie pavée s'orientant vers Montazeau, une longue pierre taillée et plusieurs pièces de monnaie. Tout a été détruit ou perdu.

Dans le bois commun de Saint-Vivien, au-dessus du village du Jacquet, existait une vieille voie romaine cabossée d'énormes pierres et allant vers Vélignes. Elle était encore très visible il y a 30 ou 40 ans.

Une autre route orientée vers le nord passait devant la « Font de la Bie » et rejoignait Montpon par les bois. (Un lieu-dit similaire, « Font de la Vie » existe dans la commune de Rouffignac de Sigoulès, en un point où abondent les débris gallo-romains.)

Lorsque le Périgord fut évangélisé, la paroisse prit le nom de Saint Vivien, troisième évêque de Saintes, mort le 28 août (450), qui est le patron de nombreuses églises en Saintonge, Angoumois, Bordelais, Périgord et Agenais ².

EPOQUE FEODALE Du v^e au x^e siècle, le sol de notre région fut foulé à plusieurs reprises par les Barbares germains, arabes ou normands : vestiges, trouvailles, appellations en font foi. Dans le voisinage immédiat de Saint-Vivien, à Montcaret, coule le ruisseau Gothorens; au Naudin, furent trouvés les restes d'un établissement de meunerie contemporain de l'occupation wisigothe; à Chalustre fut découverte une boucle en bronze mauresque; en Montravel, un lieu-dit s'appelait l'Orme-des-Maures et cette petite ville fut assiégée par les Normands, ainsi que Montcaret.

Notre localité, abandonnant alors l'emplacement adopté depuis des millénaires, se retira du bord du plateau pour s'édifier sur une légère éminence, à 500 mètres en arrière vers l'est, afin de se trouver, semble-t-il, moins en vue. Dès le xi^e siècle, elle dépendait de la seigneurie de Montravel avec dix-huit autres paroisses. En 1224, cette châtellenie fut donnée au sire de Bergerac, Hélie Rudel, par le roi de France Louis VIII, mais en 1304, Clément V acheta la terre de Montravel au seigneur de Bergerac Renaud de Pons ³. Saint-

2. CABROL et LECLERC, *Dictionnaire d'archéologie chrét. et de liturgie*, t. XV, 1, col. 558 et 562.

3. JEAN CHARET, *Le Bergeracois, des origines à 1340*.

Vivien fera désormais partie du domaine des archevêques de Bordeaux jusqu'à la Révolution.

Les habitants de notre bourg, comme ceux de toute la seigneurie, durent tirer bon nombre d'avantages de cet heureux événement : tutelle beaucoup plus douce que celle d'un noble dur et batailleur, respect des personnes et des biens inhérent à la fonction ecclésiastique du seigneur, dons charitables de la part de ce dernier.. Cinq lettres patentes de Philippe IV le Bel « portent défense aux Sénéchaux de Périgord et de Gascogne de laisser leurs sergents arrêter personne dans les cimetières, églises et lieux sacrés, exercer leur charge dans les terres de l'Archevêque, saisir aucun de ses fiefs, résider même sur les terres ecclésiastiques contre la coutume et le droit des gens » ⁴.

Plus tard, il y eut une « exemption du logement des gens de guerre en faveur de la châtelainie de Montravel » ⁵.

Les propriétaires de Saint-Vivien payent la rente à l'archevêque suivant l'importance de la terre détenue mais généralement deux ou trois boisseaux de seigle ou de froment, plusieurs gélines et quelques sols par an. « Au village des Ollivier, tenu féodalement par David, Elie et Pierre Ollivier et autres », les tenanciers doivent « deux boisseaux froment, deux boisseaux et demi seigle et 48 sols et demi de rente » ⁶.

Parmi les vassaux de l'Archevêque, il y avait les châtelains de Renaudie. Ce château, bâti tout près et à l'ouest du Saint-Vivien primitif, dominant la vallée de l'Estrop et tout le plateau, a pu jouer un certain rôle au Moyen Age. On y voit encore un reste de douves, des machicoulis, quelques meurtrières dans une des trois tours, mais l'ensemble a été très modifié. En 1539, son possesseur Jean de Martin, écuyer, signait une reconnaissance à l'Archevêque. Un descendant, autre Jean de Martin, conseiller du roi, le détenait en 1671 ⁷, puis passa aux Bellon jusqu'à la Révolution.

Le château de la Fon, très transformé, datait du même temps. On y voit encore une échauguette, des traces de fortifications et de machicoulis. Dans le bourg, une « mesure de maison noble » a conservé une fenêtre certainement contemporaine du début de la féodalité.

Au château du Roc, en bordure de la route de Saint-Vivien à Vélignes, les assises sont moyenâgeuses. Deux des caves sont voûtées en berceau; dans l'une d'elles se trouvait une porte basse ogivale qui permettait de passer dans une petite cave ronde où se voyait une large dalle munie d'un anneau de fer : entrée de souterrain

4. Archives dép. Gironde, G. 264.

5. *Id.* G. 116 (1628-1751).

6. *Id.* G. 170.

7. Archives dép. Gironde, G. 141.

disait-on, ou peut-être un silo ! Le château est bâti sur un tertre préparé de main d'homme et solidement étayé par un mur très épais. D'autres terre-pleins existent au-dessus du bâtiment. La demeure primitive était à tourelles, selon la tradition orale.

En 1560, Joseph d'Essenault qui, par sa femme, Jeanne de Blanc, possédait des fiefs en Saint-Vivien, rend hommage « à deux genoux, tête nue, sans espée, ceinture ni couteau, supplie le seigneur archevêque lui vouloir octroyer et donner l'investiture des susdites rentes, ayant les mains jointes, au devoir d'une paire de gants blancs que le dit sieur d'Essenault a présentés à l'Archevêque » ⁸.

En 1724, hommage de Anne de Guerre, veuve de messire Geoffroy de Guerre, habitant Saint-Vivien, « au devoir de plusieurs paires de gants blancs et d'un baiser à la joue » ⁹.

En 1763, en présence de sieur Etienne Montilhaud, bourgeois, son épouse habitant Régnier, demoiselle Marie Doucet, « rend l'hommage au Seigneur Archevêque pour les tènements de Talleran, champ du Buisson et Lavaure, démembrés de Fouguerolle au devoir d'un baiser de paix à la joue à la coutume des prélats » ¹⁰.

L'Archevêque possédait en propre le domaine boisé du Grand Buisson, paroisse de Saint-Vivien ¹¹. Les trois fermes très anciennes de ce hameau ne révèlent aucune trace de sculpture ou d'écusson.

L'EGLISE A l'origine, l'église était petite et de style roman, il en existe encore une partie (deux travées), de l'entrée à la chapelle N.-D. de Lourdes : portail et fenêtres étroites en plein cintre, voûte en berceau et murs épais ; aucun motif d'ornementation. Une petite porte romane, côté sud-est, a été murée. Les fonts baptismaux, très primitifs, sont formés d'une cuve circulaire et d'un gros pilier rond. L'abside a disparu. Le clocher-mur à trois baies, qui fut abattu il y a une quarantaine d'années, ne semblait pas appartenir à l'église romane.

Dans les siècles suivants, l'église fut agrandie dans le style gothique. Elle comprit, en plus du chœur, quatre chapelles. Trois voûtes ogivales, plus hautes, sur plan barlong, ont des nervures à profil ; les fenêtres, grandes, sont à arcs brisés. Deux baies en lancette, très étroites, ont été sauvées par un architecte avisé lors des réparations de 1884. L'abside est pentagonale, sans ornements à l'intérieur comme l'extérieur, les contreforts massifs. Le portail présente quatre voussures avec colonnettes correspondantes. Les culots des nervures de la voûte et des chapelles figurent des têtes humaines grossièrement modelées et des écus dont le dessin est effacé. Dans la nef, on voit trois clefs de voûte un peu ouvragées :

8. Archives dép. Gironde, G. 82 (1300-1726).

9. *Id.* *Id.*

10. *Id.* G. 137 (1306-1763).

11. *Revue hist. Gironde*, mars-avril 1929, p. 49.

torsades, lignes entrelacées, feuillages... Les vitraux, récents, ont remplacé de petits losanges de verre enchassés dans du plomb. La chaire de pierre paraît être du XVIII^e siècle. La première chapelle, à gauche en entrant, était encore appelée à la fin du XVII^e siècle : « chapelle basse » ou « chapelle du batistaire »¹².



Façade de l'église

Les arpentements de 1754 indiquent l'existence d'une « chapellenie » au nord-ouest de l'église : une maison avec son verger. On en a perdu le souvenir.

Jusqu'en 1877, le cimetière était autour de l'église. Très élevé au-dessus de la chaussée, il devait contenir dans son enceinte les tombes d'époques différentes. Après sa désaffectation, quelques sarcophages de pierre, avec ou sans logement pour la tête, se voyaient au niveau de la route. Récemment, au cours de travaux de voirie, une quantité de ces sépultures fut découverte, ainsi qu'un « pégaud » en très bon état.

12. Registres paroissiaux de Saint-Vivien (Mairie et cure de Saint-Vivien).

GUERRE DE CENT ANS Durant la guerre de Cent Ans, le sort de Saint-Vivien, lié à celui de la seigneurie de Montravel, en connaîtra les mêmes vicissitudes. Passant tantôt au pouvoir des Anglais, tantôt à celui des Français, tantôt subissant les coups de mains des routiers et du Comte de Périgord, on ne peut citer le moindre fait précis concernant la paroisse durant cette longue lutte. En 1357, les recettes de l'Archevêché en Périgord « n'ont pas été perçues parce que le territoire y est aux mains soit des Français, soit du Comte du Périgord » ¹³.

En 1361, le siège épiscopal étant vacant, « les vicaires capitulaires donnent deux léopards d'or à un messager porteur de lettres pour les seigneurs Soldique et Bertrand de Pessac qui, à Montpon, ravageaient le fief de Montravel et molestaient les habitants » ¹⁴.

En 1363, sommation adressée à l'Archevêque par le chapitre de Saint-André « de ne pas transiger avec le Comte de Périgord au sujet des terres que celui-ci avait usurpées dans Montravel et Bigarroke et de poursuivre l'instance commencée contre lui » ¹⁵.

« Au xiv^e siècle, les villages mêmes se fermaient de murailles contre les courses des pillards » ¹⁶. On voit en effet dans Saint-Vivien des traces de murs en bordure que quelques rues donnant sur les champs; trois maisons fortes avec tours s'élevaient dans le bourg.

Vers la fin de la Guerre de Cent Ans, notre bourg fit partie de la région appelée : « Pays de Nouvelle Conquête ».

RENAISSANCE Le long et désastreux conflit terminé, notre petit pays paraît s'être relevé assez rapidement. Un certain bien-être s'étant répandu jusque dans les campagnes, nos villageois, suivant leurs ressources et leur goût, vont construire les solides maisons de pierre aux vastes cheminées avec appuis sculptés et aux fenêtres à meneaux dont un seul spécimen à peu près intact existe encore. Plusieurs cheminées et des fenêtres murées de cette époque se voient dans les logis abandonnés, des granges, des chais, des hangars, derniers vestiges d'habitations bourgeoises et même de maisons nobles.

Deux des trois maisons fortes du bourg présentent des caractères de cette architecture, la troisième a disparu, et personne n'a pu nous la décrire exactement.

On accédait à la demeure Renaissance par un escalier de bois intérieur traversant le chai à vin ou l'étable; mais, plus tard, au xvii^e siècle, semble-t-il, les escaliers furent construits en pierre et

13. Archives dép. Gironde, G. 238.

14. *Id.* G. 239.

15. *Id.* G. 134.

16. R. GURSONIE, *Hist. de Libourne*, t. 1, p. 58.



Fenêtre gothique de bourg

placés sur la façade. En haut était l'évier abrité sous un auvent de bois. Les maisons élevées alors sont un peu différentes de celles du siècle précédent : fenêtres petites, sans meneaux, avec un ou deux petits bancs de pierre incrustés dans le mur en dessous, cheminées importantes sans appuis. Dans l'épaisseur des murs, placards aux portes joliment dessinées, parquets aux larges planches bombées, plafonds aux grosses poutres noircies. Les lits « d'Ange », garnis de perse fleurie, de siaomise à flammes ou de camaïeux, occupaient les angles de l'unique salle, séparés du mur blanchi à la chaux par une venelle. Le bahut était entre eux. Une de ces maisons à escalier a ses murs en torchis tout bosselés et un écusson au-dessus de la porte.

LA REFORME Dès son apparition, la Réforme eut de nombreux partisans en Saint-Vivien qui conserva cependant un fort noyau catholique. Notre bourg, placé entre Sainte-Foy-la-Grande et Castillon, foyers huguenots où les attaques et les sièges furent fréquents, eut certainement à souffrir de la violence des

soldats protestants. Le dernier épisode de ces guerres fut le siège de Montravel par le duc d'Elbœuf en 1622 ¹⁷.

Dans le procès-verbal de la visite faite en 1624 par l'évêque de Périgueux aux églises de la châtellenie de Montravel ruinées par ceux de la religion prétendue réformée, on lit pour notre paroisse : « M^e François André, curé de Saint-Vivien, offre volontairement la somme de 50 livres, savoir : 30 pour la réparation de la dite église et 20 livres pour l'entretien des prédicateurs envoyés par la Mission de Sainte-Foy pour le temps qu'il sera ordonné par nous » ¹⁸.

Lors de la visite épiscopale faite en 1688 dans tous les archiprêtres, on écrit pour Saint-Vivien, à la date du 14 juin : « Prémeygeac, curé. N'y manque rien. L'église est lambrissée, carrelée et vitrée avec quatre chapelles. N'y en a qu'une dont l'autel soit bien garni. La cloche est fendue. N'y a de maison. Ne jouit que des deux tiers du revenu » ¹⁹. C'est sans doute à la suite de ce passage du prélat que la maison curiale fut construite.

Après la publication de l'Edit de Nantes, les protestants de Saint-Vivien s'organisèrent. M^e Pierre Claveau le vieux eut « un petit sinitière pour lui et ses amis proches dans le dit arrentement des Claveau joignant la ruhe qui fait canton au dict endroit » ²⁰. Des pasteurs vinrent officier dans quelque maison particulière. Ce furent les sieurs Latanet, Bessolis, Elie Ferrand et Maisolil.

Il y eut pourtant beaucoup de conversions à partir de 1681 sous l'influence des Pères de Sainte-Foy et peut-être aussi parce qu'une récompense était accordée à ceux qui abjuraient, d'après le témoignage du curé Prémeygeac : « J'ay donné à Anthoine Rambeau, travailleur, onze écus que Mr. l'Archiprêtre de Vélignes m'avait délivrés le 27 du dit mois et an pour donner au dit Anthoine Rambeau pour luy tenir lieu d'une partie de la gratification que le roy donne aux nouveaux convertis; de plus, j'ay donné six écus à Isaac Calendreau, mon paroissien, que j'ay aussi retirés des mains du dit sieur Archiprêtre » ²¹.

Des abjurations publiques « faites à l'issue des vêpres » sont encore notées dans les registres paroissiaux au cours du XVIII^e siècle (1750-1780).

Par suite des troubles de la Fronde, une grande misère dut régner dans notre contrée au début du règne de Louis XIV et nos gens de Saint-Vivien arrivent péniblement à remplir leurs devoirs de contribuables : « Jean Vincens, de Grosse Forge, (procureur

17. Archives dép. Gironde, G. 173.

18. *Id.* G. 161.

19. *Bull. Soc. hist. du Périgord*, tome LVI, 1929, p. 220.

20. Arpent, de 1641.

21. Reg. par. de Saint-Vivien (Arch. dép. de la Dordogne).

d'office de la juridiction), se charge de recueillir les cotisations dans Vélignes et Saint-Vivien, en 1653, pour paver les tailles du roi, sinon les troupes seront logées chez l'habitant » ²².

« En janvier 1656, Pierre Bellon étant syndic général de la paroisse de Saint-Vivien, sur un ordre de M^e Tallemont, intendant des finances, Jean Fougondel, huissier ordinaire de Périgueux, accompagné du vice-sénéchal et de 15 archers, se rendit dans la juridiction de Montravel pour faire entrer dans les caisses du roi les 23.657 livres 15 sols qui lui étaient dûs. Les opérations commencèrent par Saint-Vivien où il y avait un plus grand nombre de retardataires. En 3 jours, les tailles de cette paroisse furent soldées » ²².

(A suivre)

M^{me} G. LASSERRE.

²². Arch. Evêché de Périgueux, Abbé Delpeyrat, Notes manuscrites sur Montravel.
ravageaient le fief de Montravel et molestaient les habitants » ⁴¹.

RECHERCHES SUR LES BIENS QU'ONT POSSÉDÉS LES AYDIE DU PÉRIGORD

(SUITE)

BARBANE. — Après la bataille de Castillon, Charles VII saisit les biens dont avaient joui les Anglais et parmi ceux-ci les seigneuries de Condat ³⁶ et de Barbane ³⁷. En 1595 Henri IV, toujours à court d'argent, les vendit aux maire et jurats de Libourne. Ceux-ci trouvèrent que les charges que leur imposaient ces terres, étaient trop lourdes, se réservèrent celle de Condat et vendirent en 1627 celle de Barbane au duc d'Epemon moyennant 8.706 livres.

Ainsi qu'il est dit plus haut, le second duc d'Epemon légua Barbane, avec ses autres possessions périgourdines, aux fils de Marie-Claire de Bauffremont, comtesse de Foix-Gurson. A son tour Henri-François, duc de Foix, donna Barbane par testament (1714) au comte Joseph de Ribérac qui la légua avec ses autres biens personnels à François-Isaac de Raymond; le nouveau seigneur en fit prendre possession le 25 octobre 1723.

En 1665 la seigneurie de Barbane était affermée au sieur de Calvimont, baron de Cros et sgr des Tours-de-Montaigne; en 1711 elle fut réaffermée au sieur de Montramblan.



CADILLAC. — La petite ville de Cadillac, sise sur la rive droite de la Garonne, fut la capitale de la Benauge au Moyen Age. Au ^{xiii}^e siècle, elle fut affranchie par les Grailly qui, pour lui constituer une juridiction, à sa paroisse ajoutèrent les paroisses limitrophes de Loupiac, de Gabarnac et de Monprinblanc, détachées de la vicomté de Benauge; mais ils gardèrent la haute justice et le château. Les consuls, qui administraient la ville et les quatre paroisses, restaient ainsi leurs vassaux.

Au cours de la guerre de Cent Ans, Cadillac demanda la protection de Bordeaux et devint une de ses filleules; elle suivit dès lors le sort de sa marraine et elle fut parfois française, mais le plus souvent anglaise.

Comme pour les autres possessions des Grailly, Jean IV, rentré en grâce, put récupérer le château et la seigneurie de Cadil-

36. La seigneurie de Condat englobait les terres environnant ce village situé sur la rive droite de la Dordogne, à 1 km. 1/2 en amont de Libourne.

37. La seigneurie de Barbane était située près de Libourne, dans la région limitée au nord et à l'ouest par l'Isle, au sud par la Dordogne et à l'est par deux ruisseaux, la Barbane et le Tayac; elle était constituée par des fiefs relevant des juridictions de Castillon, de Puynormand ou de Saint-Emilion (E. PROR, Fiefs de la seigneurie de Condat et de Barbane, *Rev. Hist. et Arch. du Libournais*, 1953).

lac qui, de père en fils, échurent à Frédéric de Foix-Candale et à ses frères et sœurs; ceux-ci les gardèrent indivis à cause de la minorité de Charles de Foix, qui mourut jeune, puis de son fils Gaston.

Comme ses parents, Frédéric résidait habituellement au château de Cadillac. De même que ses frères et sa sœur, Marie de Foix-Candale y était probablement née et sa petite nièce Marguerite de Foix-Gurson y fut baptisée, ayant pour marraine Marguerite de Valois, reine de Navarre (1579).

Marie de Foix-Candale, qui doit seule nous intéresser, eut un amour passionné de la terre, qui la poussa à acquérir de grands domaines pour son fils François II d'abord, puis pour elle-même. On a vu que pour les payer, elle emprunta de grosses sommes à son frère François, l'évêque d'Aire et il faut relever dans le testament du prélat ce qui la concerne ³⁸.

Quand il testa en 1592, il ne restait de ses frères et sœurs que Marie. Il institua légataire universelle, non pas cette dernière la vicomtesse de Ribérac, comme l'ont écrit l'abbé Baurein et bien d'autres après lui, mais Marguerite de Foix-Candale petite-fille de son frère aîné Frédéric, qui avait épousé en 1587 le duc d'Epemon et qu'il appelle pour cela « madame duchesse » ³⁹.

A sa sœur Marie il faisait remise des 62.000 livres qu'elle lui devait encore et il lui donnait l'usufruit de tout ce qui lui appartenait dans le Médoc « soit du bien de notre maison ou acquets qui ne sont pas sujets à rachats ⁴⁰, ensemble le château de PuyPaulin avec ses rentes et devoirs », à charge pour elle d'entretenir les bâtiments ⁴¹.

Madame duchesse devait hériter les divers droits que possédait le testateur sur Podensac, Langon, la forêt de Targon, Castillon-sur-Dordogne, etc... ainsi que les 56.000 livres placées à « l'Hôtel de Paris » ⁴². Dans le cas où elle n'accepterait pas les clauses du testament le bon évêque lui substituait sa sœur la vicomtesse de

38. Ce testament fut publié par l'abbé Baurein dans ses *Variétés bordelaises* avec des commentaires contenant d'importantes erreurs : il fait de Marie de Foix la légataire universelle, il ignore Charles de Foix et il intervertit l'ordre de naissance des deux évêques d'Aire. Tamizey de Laroque a rétabli les faits (*Revue de Gascogne*, 1877); signalons enfin que ce dernier a confondu Monteuq en Périgord avec la petite ville de Monteuq en Quercy, confusion d'ailleurs fréquente.

39. Henri, fils et successeur de Frédéric de Foix-Candale, n'eut de Marie de Montmorency que deux filles; l'aînée épousa le duc d'Epemon et, pour qu'elle soit héritière de tous les biens de sa famille, on obligea la cadette à entrer au couvent; après de multiples aventures et pour calmer ses incessantes protestations, le roi la fit abbesse de Sainte-Glossinde de Metz; elle finit par se défrôquer et embrassa le calvinisme.

40. Les château et seigneurie de Castelnau-en-Médoc, dont dépendaient le fief de Lamarque et quelques autres terres.

41. François de Foix ne pouvait donner à sa sœur Marie que l'usufruit de ses co-seigneuries du Médoc et de PuyPaulin, car la bénéficiaire possédait déjà en toute propriété une co-seigneurie de ces mêmes biens.

42. Rentes sur l'Hôtel de ville de Paris.

Ribérac. Mais madame duchesse n'eut pas à discuter son acceptation, car elle mourut l'année suivante (1593) donnant à son mari tout ce dont elle pouvait disposer. Le testateur ne décéda qu'en 1594.

Enfin celui-ci prévoyait, pour le cas où le fils du duc d'Epernon mourrait sans héritier direct, que sa fortune serait acquise à son neveu Gaston de Foix-Candale, sgr de Villefranche⁴³, ou à ses enfants, à condition qu'ils soient catholiques et à défaut « au principal catholique descendant de la race du marquis de Trans, jadis sgr de Meille, puiné de notre maison ». C'est du reste ainsi que les biens de l'évêque d'Aire finirent par échoir à Henri-François de Foix-Gurson, dont le marquis de Trans était le trisaïeul, mais sans que les questions de religion y aient joué un rôle.

En 1598 le duc d'Epernon fit abattre le vieux château féodal de Cadillac et commencer la construction du somptueux édifice qui devait être un des plus magnifiques de France; il fallut vingt ans pour parfaire ce palais. Il est probable que Marie de Foix-Candale avait cédé à son petit-neveu les droits qu'elle avait sur l'ancien château; mais elle conserva sa co-seigneurie, dont hérita le comte Armand et que celui-ci transmit à ses fils Jean-Louis et François III. Ce dernier dut la délaissier à son petit-cousin d'Epernon en échange de la promesse de certaines compensations et l'on est en droit de penser que, par son legs, le second duc d'Epernon tenait les engagements de son père⁴⁴.

Quand ils séjournèrent en Guyenne dont ils étaient gouverneurs, les ducs d'Epernon résidaient dans leur nouveau château, où ils organisaient des fêtes princières; la petite ville de Cadillac avait acquis de ce fait une importance qu'elle n'avait jamais eue auparavant.

Ainsi qu'il est dit plus haut, le testament du dernier duc d'Epernon, mort en 1661, fut l'origine de procès et la dévolution de ses biens se termina provisoirement en 1677 par un partage qui attribua le château et la baronnie de Cadillac à Henri-François de Foix-Gurson, dernier représentant de la branche des Foix de Guyenne. Cependant la procédure continua et en 1685 un arrêt définitif en assura la possession à ce dernier.

43. Gaston de Foix-Candale ne possédait qu'une co-seigneurie de la ville et juridiction de Villefranche; l'autre co-seigneurie appartenait aux Albret, comtes de Périgord. Ce fut à ce titre qu'Henri III de Navarre la vendit en 1850 pour 4.811 écus à Etienne de Gontaut-Saint-Geniès, sgr de Cuzorn, marié à Philippe d'Aydie, veuve de Charles de Laval. L'année suivante, la sœur d'Henri, Catherine de Navarre exerça son droit de retrait lignager et le racheta (1582). A la mort de cette princesse (1604), la co-seigneurie revint à son frère devenu roi de France et, en 1607, l'incorpora à la couronne avec le comté de Périgord (*M^{me} GARDEAU, Bul. S.H.A.P., LXXVI, 1949*). Les Foix-Candale, ou plutôt leurs successeurs les ducs d'Epernon, conservèrent la leur, qui passa au duc de Foix, puis aux Gontaut-Biron, qui la vendirent à M. de Belcier.

44. Legs de la baronnie de Rions, des fiefs de la Benauge et de la seigneurie de Barbane.

Il est curieux de constater la discrétion des auteurs sur l'histoire du château après la mort du duc Bernard d'Épernon; ils passent aussitôt à l'Empire ou même à la Restauration, sans souffler mot de ces 150 ans.

Trente-six ans après le partage de 1677, les « directeurs des créanciers des hérédités » du feu duc d'Épernon⁴⁵ obtinrent la saisie et la mise en vente à leur profit du château et de la baronnie; le 15 mars 1713 ils furent adjugés au Président Romain Dalon, qui avait déjà acquis le second comté de Benauges; mais peu après, le comte de Montcassin exerça ses droits de retrait lignager et la vente fut annulée à son profit⁴⁶. Le duc de Foix mourut quelques mois après la vente.

*
**

PUYPAULIN. — On se souvient que le château de Puypaulin avait été apporté en dot aux Grailly par Assalide de Bordeaux.

Ce château était situé à Bordeaux, *intra muros*, et il avait une seigneurie constituée par la perception de droits sur la circulation des vins et de taxes sur la vente du poisson, qui ne pouvait être débité aux consommateurs que sous une halle appelée « La Clie »⁴⁷, appartenant au château. Il faut y ajouter quelques censi-

45. Sous l'Ancien Régime les créanciers d'un personnage ou d'une famille se groupaient et désignaient des *directeurs*, sorte de syndics chargés de poursuivre le recouvrement des créances; les « hérédités » du feu duc d'Épernon, étaient son fils, le duc de Candale, mort avant lui en laissant de grosses dettes; c'étaient donc les héritiers qui devaient désintéresser les créanciers.

46. Voici quelle était la parenté du comte de Montcassin avec les Foix-Candale: Marguerite Henriette, fille de Charles de Foix-Candale, sgr de Villefranche et de Montcassin, et d'Anne d'Anticamérata, épousa d'abord Aimery II de Preissac, baron d'Esclignac, dont elle eut plusieurs enfants; l'aîné de ceux-ci, Jean-Aimery dit le marquis d'Esclignac épousa la fille du marquis de Fimarcon. De ce dernier mariage naquirent au moins deux fils: 1° Jean Henri, qui continua la descendance; 2° Charles.

Devenue veuve, Marguerite Henriette de Foix-Candale se remaria en 1756 avec Charles de Montlezun, sgr de Lupiac, à qui elle apporta la terre de Montcassin. Ce fut leur fils, appelé comte de Montcassin qui se fit adjuger les seigneuries et château de Cadillac; n'ayant pas d'enfant, il légua tous ses biens à Charles de Preissac qui se titra alors marquis de Cadillac. Les descendants de ce dernier ont possédé Cadillac, sauf une interruption pendant la Révolution, jusqu'en 1818, date où ils vendirent domaine et château à l'État. Une partie des précisions qui précèdent m'a été aimablement communiquée par M. l'Archiviste de la Gironde, à qui j'adresse mes sincères remerciements.

Le comte de Montlezun descendait également en ligne directe de Louis de Montlezun marié, ainsi qu'il est dit plus haut, à Hilaire d'Aydie, fille d'Odet, vicomte de Ribérac, et d'Anne de Pons.

La Chenaye-Desbois mentionne qu'Hilaire d'Aydie donna en 1563 à son fils aîné Arnaud de Montlezun la terre de Freyssinet en Querey. Il est vraisemblable que ce petit fief appartenait à sa mère et provenait comme les seigneuries de Creysse, de Martel, de Carlux, de Larche, etc. du démembrement de la vicomté de Turenne opéré vers le milieu du xiii^e siècle en faveur d'Hélène Rudel et de sa femme Hélix et que leur fille Marguerite de Bergerac apporta en 1254 à son mari Renaud III de Pons.

47. La Clie ou Clye était située dans la rue des Ayres; le château de Puypaulin, dont il reste des vestiges, se trouvait entre l'actuel Cours de l'Intendance et la rue Porte-Dijaux, et dépassait même celle-ci.

ves perçues sur des terrains situés hors des murs, mais dans leur voisinage.

Ainsi que Cadillac, les enfants de Gaston III de Foix-Candale gardèrent Puypaulin indivis. Marie, la vicomtesse de Ribérac, y faisait de fréquents séjours, surtout pour surveiller et activer ses procès; sa sœur Jacqueline y mourut en 1581, ainsi que son frère François, l'évêque d'Aire, en 1594. On a vu que ce dernier lui avait légué sa part d'indivision, à condition qu'elle entretienne les bâtiments.

Le comte Armand hérita cette co-seigneurie avec les autres biens de sa tante et il la transmit à ses fils; François III la céda au duc d'Epéron. Celui-ci descendait au château quand il était de passage à Bordeaux où qu'il y séjournait pour accomplir les devoirs de sa charge de gouverneur de la Guyenne.

Pendant la Fronde le château fut pillé et en partie détruit. Aussi en 1655 les jurats promettaient au duc de le dédommager; en 1688 la jurade devait encore 15.000 livres au duc de Foix, héritier du duc d'Epéron, pour les réparations de « sa maison de Puypaulin »⁴³.

En 1707 celui-ci vendit pour 180.000 livres le château et sa seigneurie à Louis XIV, qui installa dans le château les bureaux de l'intendance de Guyenne, afferma la Clie et les droits sur les vins à Philippe, duc de Nivernais, et accensa les terres situées *extra muros*.

*
**

CASTELNAU-DE-MÉDOC. — Je me bornerai à rappeler que les château et seigneurie de Castelnau, dont dépendait le fief de Lamarque, étaient le tiers des biens de Gaston de Foix saisis par Charles VII et donnés à Odet d'Aydie l'aîné. Les enfants de Gaston III de Foix-Candale les gardèrent indivis, comme Cadillac et Puypaulin, et on a vu que François, l'évêque d'Aire, avait légué l'usufruit de sa co-seigneurie à sa sœur Marie; celle-ci donna sa part au comte Armand et le comte François III la vendit, car cette terre était trop éloignée du Ribéracois pour que ses revenus puissent être contrôlés.

(A suivre)

D^r Ch. LAFON.

43. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, T. III, Bordeaux, 1905.

HEUR ET MALHEURS DU DERNIER SEIGNEUR DE PAYZAC

(SUITE ET FIN)

Odet de Peysac ne croyait certes pas que ces deux lettres non signées pourraient mettre en branle le mécanisme envoyant sa mère à la guillotine. Le filet se resserre autour de la grande dame qui essaie encore de donner le change. « Elle est connue pour une bonne patriote » déclare un certificat de civisme de la commune de Marly, le 1^{er} octobre 1793, « et a fourni 50 livres pour les volontaires qui volles (sic) à la défense de la patrie »¹⁰. Ce qui ne l'empêchera pas d'être portée, moins d'un mois plus tard, sur la liste des suspects ainsi que son domestique, Berly, « homme ayant prêché le fanatisme et l'aristocratie (!) ». M^{me} de Peysac essaie de se cacher à Paris, pendant qu'on arrête les suspects de Marly et qu'on pose les scellés chez elle. C'est à l'hôtel de Bellevue, carrefour Saint-Benoit, qu'on se saisira d'elle au début de novembre 1793. La levée des scellés et l'inventaire de son domicile ont lieu à Marly le 14 novembre et donnent lieu à un rapport dont voici quelques passages : « avons retiré quantité de lettres significatives et en outre trois grands tableaux de chevalerie aux armes et marques de féodalité, remis à la Société populaire de Marly pour y être purifiés par les flammes. Les papiers de l'abbé de Rastignac, homme savant qui a soutenu dans ses ouvrages¹¹ les droits erronés du clergé et était l'avocat de cette cause dangereuse; le cabinet du cy-devant abbé contient des manuscrits qui peuvent être précieux et vendus au profit de la nation. Avons retiré une immensité de recueils sur différentes affaires, une correspondance considérable et en désordre qui prouve que, sous le règne de la Liberté, la veuve Peysac était en liaison avec les contre-révolutionnaires... ».

Quelle imprudence que d'avoir gardé, non seulement les lettres de son fils, mais d'autres aussi compromettantes ! Après l'instruction de l'affaire, on amène l'accusée, de la Conciergerie, devant le Tribunal révolutionnaire, le 15 pluviôse an II (3 février 1794). « Marie-Gabrielle Chapt, veuve Peysac, âgée de 60 ans, née au village dit l'Action¹² dans le cy-devant Périgord », se tient devant Fouquier-Tinville : « Taille de 5 pieds 1 pouce, visage ovale,

10. Archives Nationales, W 320, dossier 482, ainsi que toutes les citations à la suite.

11. Ouvrages de l'abbé de Rastignac : *De l'accord de la raison et de la révélation contre le divorce*. — *Le divorce en Pologne* et traduction du grec d'une lettre synodale de Nicolas, patriarche de Constantinople.

12. Château de Laxion, commune de Corgnac-sur-l'Isle.

cheveux châtains clairs, yeux bleus, nez retroussé, bouche petite, menton rond, front bas » et écoute la lecture de l'acte d'accusation :

« ...Cette femme intrigante sous le despotisme n'a vu qu'avec horreur une révolution qui lui enlevait son luxe infâme... La correspondance démontre qu'elle n'a cessé de développer l'aversion insurmontable qu'elle affichait... Elle était la confidente des scélérats complices du tyran et de l'infâme Antoinette, elle a même occupé quelque poste au château des Tuileries dans la journée du 28 février 1790 (conspiration des poignards!)... Sœur de Rastignac, prêtre et député à l'Assemblée Constituante, conspirateur par ses écrits et qui a déjà subi la peine due à ses crimes... Mère de Peysac ci-devant comte, despote exécrable, qui abusa de la tyrannie dans la commune de Peysac dont il était ce qu'on appelait seigneur... Etant émigré, ladite Peysac lui a fait passer des fonds... Accuse Marie-Gabrielle Chapt, veuve Peysac, d'avoir conspiré contre le peuple français en entretenant des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République et envoyant des secours en argent. »

Après un interrogatoire de pure forme, où l'accusée affirma n'avoir pas fait parvenir de fonds à son fils : « Le tribunal condamne la dite veuve Peysac à la peine de mort conformément à l'article IV du Code pénal. Déclare ses biens acquis à la République. Présent jugement sera exécuté sur la place publique de la Révolution de cette ville dans les 24 heures ». La marquise de Peysac monta donc sur l'échafaud le lendemain 4 février 1794.



On ne sait par quelle voie le ménage Peysac apprit la terrible nouvelle : car, après deux dernières lettres écrites à l'encre sympathique, M^{me} de Burman, arrêtée et jetée en prison elle aussi, a dû cesser toute correspondance vers la fin de 1793... Année pénible, mois d'angoisses et d'errances continuelles. Après Maëstricht, Liège, où les Peysac semblent avoir vécu en communauté avec un petit groupe d'émigrés ; puis différentes villes de Hollande, Amsterdam, Doesburg, La Haye. Les riches parentes hollandaises de M^{me} de Peysac, pressenties par un ami portant le nom bizarre de Cappadoce, refusent de la recevoir : dernière et cruelle déception. Le projet de passage en Angleterre prend corps : on fait signe à Odet de Peysac (sans doute lui fournit-on l'argent du voyage), il devra rejoindre les corps d'émigrés formés à Londres, il sera attaché à la brigade d'Oillamson et on parle à mots couverts d'une descente sur les côtes de France, Jeanne-Pétronille est restée aux Pays-Bas, attendant une possibilité de passer elle aussi en Angle-

terre. Elle mettra au monde, pendant l'hiver 1794-1795, une troisième fille, Adèle, enfant chétive qui mourra l'année suivante.

A Londres, le comte de Peysac se trouve dans de meilleures conditions que sa famille et, redevenu optimiste, échafaude un grand projet. Le point de départ est un souvenir de jeunesse: sans doute a-t-il rencontré, à Mayac ou à Vaugoubert, un personnage prestigieux, Armand-Antoine-Angélique d'Aydie, cousin au 2^e degré de son aïeule Marie-Jacqueline d'Aydie, qui, par son mariage avec la sœur de celle-ci, Marie-Françoise, est devenu le grand-oncle d'Odet de Peysac. Compromis dans la conspiration de Cellamare en 1718, il est parti en Espagne: Philippe V lui a procuré une brillante carrière, il est revenu gouverneur capitaine-général de Vieille-Castille, et grand d'Espagne. Au bout de quinze ans, le comte d'Aydie, veuf et sans enfants, rentra en France, dans l'opulence; la tradition familiale n'affirmait-elle pas qu'il était suivi d'un mulet chargé d'or et de pierreries ! Il mourut en 1764, désignant comme héritière sa nièce M^{me} de Montcheuil. Mais Odet de Peysac se rappelle fort bien que tout n'a pas été réglé avec le roi d'Espagne: sans doute serait-il fructueux de s'adresser au souverain actuel, de l'intéresser au sort d'une famille éprouvée, touchant de près au fidèle serviteur de la monarchie espagnole. Plein d'espoir, notre émigré calligraphie un extrait de la généalogie de Chérin, en fait attester l'authenticité par les Périgourdiens qui l'entourent à Londres (le marquis de Lubersac, le comte de Lestrade, le chevalier du Masnègre et plusieurs autres). Sans se rappeler bien exactement quelle est sa parenté avec le comte d'Aydie, il commence à établir un projet de supplique, document assez curieux dans sa naïveté pour être transcrit ici:

« Le comte de Peysac, fils du feu Joseph-François, marquis de Peysac et feüe Gabriel (sic) Marie de Chapt de Rastignac. La mère de M^{me} la marquise de Peysac était M^{lle} d'Aydie, sœur ou tante du comte d'Aydie qui était de son vivant grand d'Espagne et capitaine général de Castille, le marquis de Chapt, frère de M^{me} de Peysac ¹³, a épousé M^{lle} d'Aydie, parente très près de comte d'Aydie.

» A la mort du comte d'Aydie, il y eut différens arrangements dans la famille, l'héritière testamentaire concéda à la maison de Rastignac une somme de 200.000 livres tournois provenant des pensions dues par le Roi d'Espagne au comte d'Aydie. Il se suivit de tous ces arrangements que le marquis de Chapt céda à son frère,

13. Jacques-Louis Chapt de Rastignac (1726-1795) avait épousé une cousine, Gabrielle d'Aydie, dont deux fils décédés sans postérité avant 1795.

l'abbé de Rastignac et à sa sœur, la marquise de Peysac, la dite somme. L'abbé Chapt a été massacré par les républicains français en 1792. M^{me} la marquise de Peysac a eu le même sort en 1794. Le comte de Chapt est mort par la suite des persécutions qu'il a éprouvées. Le comte de Peysac est l'héritier de tous ces biens, il réclame la dite somme, il en a le plus grand besoin, étant émigré depuis 1791 avec sa femme et trois enfants en bas-âge.

» Le comte de Peysac sent très bien que S.M. Catholique vient de soutenir une guerre très onéreuse, c'est dans cette vue qu'il demande seulement qu'on lui fasse une pension alimentaire, ou que l'on lui accorde un emploi dans un régiment de cavalerie, emploi qui le mette à même d'exister lui et sa famille. Le comte de Peysac n'a pas les titres de cette créance, ils étaient entre les mains de sa mère et de son oncle, ayant été massacrés, la république s'en est emparée. Le comte de Peysac a encore d'autres titres pour réclamer la protection et les bontés de S.M. Catholique, il a l'honneur de lui appartenir par M^{me} de Foix, qui est sa trisaïeule ¹⁴. Le comte de Peysac, grand-oncle du suppliant était brigadier des armées de S.M. très Chrétienne, colonel d'un régiment de dragons de son nom, il a été tué en 1709 en combattant pour les Roys d'Espagne ».

Espérances évanouies en fumée ! Si la supplique fut jamais envoyée, ce qui n'est pas certain, aucun changement de situation n'en résulta.

* * *

La réunion familiale à Londres peut enfin se réaliser au début d'août 1795, époque où tous les émigrés sont consternés par le désastre de Quiberon ! Odet de Peysac doit faire partie du nouveau débarquement projeté sur les côtes de Vendée, et sa femme tremble déjà devant cette inquiétante perspective ; mais il ne fera pas partie du contingent envoyé en octobre à l'île d'Yeu, car il n'est désigné que pour la seconde vague d'assaut. L'échec lamentable de la tentative du comte d'Artois arrêtera ces projets et laissera Peysac à Londres. Les états de service de celui-ci (établis vingt ans plus tard) porteront : « a fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes celle de 93 dans Maëstricht, celle de 94 dans le pays de Liège, celle de 95-96 dans le cadre d'Oillamson et a continué de servir activement sous les ordres de M. Windam en Angleterre et dans l'Ouest de la France jusqu'en 1800 ». Nous voulons bien croire que le comte de Peysac a « servi activement », mais il ne semble avoir

14. Inexact : Marguerite de Foix, qui épousa en 1597 Armand d'Aydie, n'était qu'une arrière grand-tante.

beaucoup quitté Londres. Ce qui est le plus certain, c'est qu'on lui avait confié des fonctions de trésorier et qu'il distribuait aux émigrés de Frotté, en Normandie, les subsides parcimonieusement accordés par S.M. Britannique, classant avec soin les reçus signés des grands noms de la chouannerie normande. Mais cela ne suffisait pas à faire vivre une famille, et les nouvelles reçues de France étaient assez surprenantes: M^{me} de Burman, saine et sauve, n'avait-elle pas convolé en justes noces, le 4 septembre 1794, avec un certain Jean-Baptiste Lubin, sensiblement plus jeune qu'elle et dont elle avait fait la connaissance en prison? Une amie commente ainsi l'événement à la comtesse de Peysac: « Votre mère paraît fort heureusement dans son nouvel état, il ne doit pas vous étonner, Madame: dans les temps de terreur, bien des femmes ont cru se sauver en prenant un protecteur; elle a fait un bon choix du côté du personnel et toutes celles qui ont fait comme elle ne sont pas si heureuses ». La nouvelle mariée, toute à cette tardive lune de miel, vit dans son château de Marmagne, près de Bourges, et n'adresse plus à sa fille que des lettres banales où elle craint de se compromettre: il n'est plus question d'envoi de fonds... Courageuse devant de nouvelles difficultés financières, Jeanne-Pétronille fait front et cherche à « tirer parti de ses talents ». Mgr de Barral est à Londres lui aussi, toujours dévoué à ses amis. Il avait espéré obtenir pour « Philis » un poste auprès d'une princesse royale, à qui elle devrait enseigner le chant, le clavecin... Ce trop séduisant projet n'aboutit pas. « Philis » réduite à des occupations matérielles, loue à des pensionnaires les chambres d'un logement trop grand, essaie de monter un atelier de chapeaux de paille, envisage de reprendre la suite d'un pensionnat « select » qui a périclité! Vers 1798, la famille, si elle veut vivre, doit se disperser: Odet de Peysac, à Londres, continue à tenir la comptabilité pour les troupes de Frotté. Une famille anglaise a bien voulu prendre la petite Caroline et l'élève avec ses filles, à condition qu'elle leur parle français. La comtesse de Peysac a accepté de partir pour Southampton, avec sa fille Héloïse, comme « intendante » de la maison d'un riche commerçant, elle ne peut revenir à Londres que de temps en temps. Cette situation ne saurait durer. Mgr de Barral, de bon conseil, écrit à ses amis en février 1800: « Il ne faut pas lâcher ce que vous avez, à moins que ce ne soit pour aller faire votre cour à Buonaparte: ce dernier point à son pour et son contre, et doit être décidé dans les entretiens particuliers entre Monsieur et Madame!... »



Le « pour » l'emporta finalement sur le « contre » Mgr de

Barral ayant lui-même donné l'exemple (il sera nommé, par la suite, aumônier de l'impératrice Joséphine). C'est aussi vers 1800 que mourut M^{me} Lubin, ex-Burman, ce qui changeait singulièrement l'aspect de la question.

Voilà donc le comte de Peysac et sa famille de nouveau en France, après tant d'années d'épreuves! Les malheurs du seigneur de Payzac sont terminés: il devient de nouveau châtelain, non plus sur les bords de l'Auvézère, mais à Marmagne en Berri.

Le château de Payzac, mis en vente ainsi que les terres en septembre 1792, a fait l'objet, les années suivantes, de transactions mal connues, se terminant par un « partage » entre la Nation et M^{me} de Vins qui, on s'en souvient, n'avait pas renoncé à l'héritage paternel. A son retour, Odet de Peyzac trouve donc le château de ses ancêtres entre les mains de sa sœur: veuve et peu fortunée, elle le vend en 1804 à son fils aîné, Charles de Vins du Masnègre, pour 18.000 francs. M^{me} de Vins garde la jouissance, sa vie durant, de quatre pièces meublées au rez-de-chaussée, « et la partie du jardin appelée la terrasse ». Elle remplacera le vieux chevalier qui mourut entre 1792 et 1796, sans doute dans la misère.

Mais tout n'est pas encore fini: le comte et la comtesse de Peysac signent en 1806, dans leur appartement de Paris, 56, rue de Provence, le contrat de mariage de leur fille Héloïse avec son cousin germain Charles de Vins. Le futur époux apporte à la communauté « la terre de Payzac, les domaines de la Sarlandie et d'Aubisse ». Retour de la vieille demeure à ses précédents propriétaires. Héloïse de Peysac gardait-elle un trop pénible souvenir de la « grande salle » où, petite fille de quatre ans, elle avait vu son père appréhendé par la garde nationale du bourg? Le jeune ménage ne vivra pas à Payzac et revendra ce bien, peu d'années plus tard. Désignés sous le nom de « marquis et marquise de Vins de Peysac » Charles et Héloïse ne laisseront pas de postérité, non plus que Caroline de Peysac, mariée au baron de Stossard.

La Restauration va affermir la situation reconquise du comte de Peysac: confortablement pensionné par un gouvernement qui l'admet « censé colonel en 1798 », il coulera encore quelques années paisibles entre Marmagne et Paris.

Le *Journal des Débats* du 18 mai 1821, avec toute l'onction habituelle aux articles de l'époque, nous fournira la conclusion:

« Le 11 mai 1821, est mort le comte de Peysac, vidame de Limoges, chevalier de l'ordre de St-Louis et du St-Sépulcre, colonel de cavalerie, enlevé à sa famille par une mort presque subite. Rien n'alléra jamais la pureté de ses principes et la douceur de son

caractère. Il supporta avec courage une longue émigration et tous les malheurs dont la Révolution l'accabla, la mort violente de sa mère sur l'échafaud, celle de son oncle massacré à l'Abbaye, et celle de toute sa fortune. Le comte de Peysac a terminé sa carrière à 72 ans, entre les bras de sa femme et de ses enfants, emportant dans son cœur la noble devise que ses aïeux avaient reçue de Godefroy de Bouillon : *In hoc signo vinces.* »

M^{me} S. GENDRY.

VARIA

La traduction en dialecte périgourdin du testament de Louis XVI

Dans le fascicule du quatrième trimestre 1958 de *Lou Bournat*, M. de La Bardonnie, avec une naïveté charmante, fait part d'une trouvaille sensationnelle qu'il a faite dans les papiers d'une famille, à laquelle appartient un prêtre, l'abbé Dauriac, qui était né vers la fin du règne de Louis XV et qui mourut pendant la Monarchie de Juillet. Il s'agit de la traduction en dialecte périgourdin du testament de Louis XVI. Le document est transcrit in extenso, mais précédé d'une introduction qui appelle quelques réserves. M. de La Bardonnie attache à sa « découverte » une telle importance qu'il l'a en outre communiquée à un grand quotidien régional et au *Périgourdin de Bordeaux*.

Où M. de La Bardonnie avait-il trouvé cette traduction du testament ? Il ne l'a pas dit ; mais dans le dernier fascicule de *Lou Bournat*, Madame Héricourt, arrière-petite-nièce de l'abbé Dauriac, nous apprend qu'il se trouvait dans le grenier de sa maison, parmi de nombreux actes de toutes sortes.

Je possède depuis longtemps un exemplaire de cette traduction, acheté à un libraire parisien, et je ne croyais pas détenir un tel trésor. A vrai dire, l'existence de cette pièce a été signalée il y a de nombreux lustres. Elle est mentionnée dans la *Bibliographie du Périgord*¹ ; mais une quinzaine d'années auparavant, à la séance du 6 août 1885, elle avait été présentée par M. de Bellussière à la Société Historique et Archéologique du Périgord² et quelques mois plus tard, M. A. Dujarric-Descombes donnait à la même Société des précisions, que je me bornerai à résumer :

La pièce fut imprimée sous le voile de l'anonyme et le titre : *Testomen d'au rey Louis sézè*, à Périgueux chez la veuve Faure, imprimeur de la préfecture et des tribunaux, en quatre pages in-4° ; pour me conformer aux principes de la bibliographie moderne, j'ajoute que ces pages mesurent 260 x 200 mm. M. Dujarric disait qu'il croyait savoir que cette traduction était l'œuvre de Paul-Emeric Cellérier, périgourdin de vieille souche, qui fut secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, puis en 1817 sous-préfet de Ribérac et enfin transféré à Murat (Cantal), où il mourut en 1837³.

Il faut remercier M. de La Bardonnie d'avoir reproduit pour la première fois le texte du *Testomen*. Je n'insisterai pas sur quelques fautes de transcription sans gravité, bien que la première soit assez malheureuse car, dans l'invocation de la Sainte-Trinité, le Père a disparu. On peut regretter que l'« inventeur » du document n'ait pas cru devoir accompagner sa transcription d'une étude, même très sommaire, de la langue et de la graphie ; sans être un émule de Chabaneau, il aurait au moins pu dire qu'il s'agissait du dialecte de Périgueux, sans aucune contamination par celui de Bergerac ou par celui de Sarlat.

1. *Bibliographie du Périgord*, tome III, 1899, p. 141.

2. *Bul. de la S.H.A.P.*, XII, 1885, p. 315.

3. *Bul. de la S.H.A.P.*, XIII, 1885, p. 254. Il n'est pas inutile de rappeler que A. Dujarric-Descombes, qui fut vice-président de notre Société, fut un des fondateurs de l'Ecole Félibréenne du Périgord Lou Bournat et en devint président en 1908, à la mort de Chabaneau ; il occupa brillamment cette présidence jusqu'en 1926.

Mais pourquoi M. de La Bardonnie a-t-il tout gâté en accompagnant la copie du testament d'un roman qui, s'il fait honneur à son imagination, nous dévoile les insuffisances de sa documentation historique. Il est probable qu'il a utilisé une tradition orale, que lui a transmise peut-être Madame Héricort ; il fallait le dire et surtout ne pas prendre à son compte des récits qui, de génération en génération, ont déformé les faits et les ont rendus quelque peu fabuleux.

M. de La Bardonnie raconte d'abord l'arrestation du chanoine d'Auriac et de ses deux neveux, également prêtres, coupables d'avoir refusé de prêter le serment constitutionnel, et leur incarcération dans les geôles du Pâté de Blaye, où le vieux chanoine et son plus jeune neveu n'auraient pas tardé, à mourir d'épuisement, tandis que l'aîné des neveux parvenait à s'évader.

J'ai voulu avoir quelques éclaircissements sur ces malheureux ecclésiastiques et, pour cela, j'ai ouvert un livre qu'on trouve partout, *Le livre d'or... du Clergé périgourdin*, dont l'auteur, l'abbé Brugière⁴ avait l'habitude de se documenter aux meilleures sources. J'y ai trouvé mentionnée l'arrestation de deux frères Dauriac, natifs de Saint-Astier, l'un chanoine de la collégiale de cette ville, l'autre curé du Fleix, et leur transfert à Bordeaux, où le Tribunal Révolutionnaire, malgré des certificats médicaux attestant le mauvais état de leur santé, les condamna à la déportation : en attendant leur départ, on les entreposa au Pâté de Blaye, où le chanoine ne tarda à mourir, tandis que son frère était embarqué sur le vaisseau *Le Gentil*. Il y avait un troisième frère Dauriac qui était curé de Saint-Martin-de-Gurson et qui refusa également le serment ; il jugea prudent de disparaître avant qu'on vint l'arrêter. Ne serait-ce pas ce dernier qui serait venu, suivant l'expression de M. La Bardonnie, « atterrir au château de Commarque », où le propriétaire l'aurait accueilli avec bienveillance et, pour le mettre à l'abri des sans-culottes, l'aurait camouflé en jardinier.

Aussitôt le lecteur peut se poser une question : Le château de Commarque est une magnifique ruine, qui domine la vallée sauvage de la grande Beune, et en 1793 il était déjà ou presque dans l'état où nous le voyons aujourd'hui ; l'abbé Dauriac n'y aurait été accueilli que par les corneilles et par les rapaces nocturnes qui hantent le donjon. En continuant la lecture du préambule de M. de La Bardonnie, on s'aperçoit que la demeure qu'il appelle château de Commarque n'est pas le château de ce nom, situé dans la commune de Sireuil⁵ mais l'habitation de la famille de Commarque qui est dans la commune d'Urval, qui s'appelait alors et qui s'appelle toujours le château de La Bourlie. Pourquoi ne l'avoir pas dit ? Cela aurait évité à beaucoup de lecteurs d'inutiles confusions.

M. de La Bardonnie raconte ensuite que l'abbé Dauriac exerça clandestinement son ministère dans la chapelle privée de M. de Commarque. Bien qu'il ne le dise pas, on peut penser que ce fut jusqu'en 1801, quand la signature du concordat eut autorisé la réouverture officielle des églises ; c'aurait été alors que M. de Commarque aurait obtenu de Mgr de Lostange, nouvel évêque de Périgueux et de Sarlat, la nomination de l'abbé Dauriac à la cure d'Urval. Si M. de La Bardonnie s'était quelque peu documenté, il aurait appris que le diocèse de la Dordogne, supprimé

4. Abbé Brugière, Montreuil-sur-Mer, 1893.

5. Il est amusant de noter que dans le fascicule du *Bulletin* où fut publiée la communication de Dujarric-Descombes, se trouve une notice de M. X. de Monteil sur le château de Commarque (le vrai), accompagnée de la reproduction d'une vue des ruines fort bien dessinée à la plume.

par le concordat, ne fut rétabli qu'en 1818 et que Mgr de Lostange ne commença à l'administrer qu'en 1821, c'est-à-dire 20 ans plus tard. On aime à penser que le prêtre-jardinier avait cessé depuis longtemps la culture des légumes de M. de Commarque et qu'il se bornait à les déguster.

Si Urval avait bien été paroisse avant 1789, M. de La Bardonnie aurait également appris que le concordat l'avait réduite au rang de succursale de Paleyrat, succursale qu'un décret du 5 nivose an xiii (26 décembre 1804) supprima. Il faut attendre le *Calendrier de la Dordogne pour 1838* pour voir apparaître Urval qualifié « chapelle vicariale » avec l'abbé Dauriac pour desservant. L'année suivante la chapelle est érigée en église paroissiale avec son desservant pour curé. Ce ne fut donc pas Mgr de Lostange, mort en 1835, qui rétablit la paroisse d'Urval et en nomma curé l'abbé Dauriac, mais son successeur.

A partir du *Calendrier pour 1848*, l'abbé Dauriac est remplacé par l'abbé Lagorce ; il a donc dû démissionner ou mourir en 1846 ou 47, alors qu'il était âgé d'au moins 80 ans. En somme jusqu'en 1837 il avait exercé son ministère à Urval à titre bénévole, sans toucher le traitement institué par le concordat et il est probable que la famille de Commarque avait largement pourvu à sa subsistance.

Jusque là cette histoire est fort édifiante. Cependant on est en droit de se demander quels rapports ont bien pu exister entre l'abbé Dauriac d'une part, et d'autre part avec la traduction et la publication du testament de Louis XVI. Pour M. de La Bardonnie l'explication en est fort simple : Le document imprimé ayant été trouvé dans les papiers de la famille de l'abbé, il en déduit sans autre preuve que celui-ci en fut l'auteur ; « Il est des plus vraisemblables, écrit-il dans son préambule, que ce bon curé eut la touchante pensée de faire imprimer cette pièce en patois afin que sa compréhension fut facile... ».

Ce n'est pas tout : Le bon abbé aurait fait sa publication dans la clandestinité et, par conséquent au péril de sa vie. M. de La Bardonnie a sans doute oublié qu'au bas de la quatrième page du document s'étaient le nom et les titres officiels de l'imprimeur. Du reste, sans être archiviste, on reconnaît facilement que le *Testomen* fut imprimé pendant la Restauration ; à cette époque on ne risquait plus sa tête en publiant de tels papiers, au contraire, on ne pouvait qu'en être félicité par les autorités.

Quel fut le but de la publication de cette traduction patoise du testament de Louis XVI ?

On peut d'abord affirmer qu'il ne s'agit pas de l'œuvre littéraire d'un précurseur du Félibrige. M. de Bellussière pensait qu'elle devait dater de 1831 ; sans doute la considérait-il comme une manifestation de la petite guerre froide que menaient alors les légitimistes contre le nouveau régime. J'ai demandé son avis à M. de Bertier, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui connaît parfaitement l'histoire religieuse de la Restauration ; il pense que le *Testomen* a dû être imprimé en 1815 ou 1816 ⁶. A cette époque, pour fortifier l'amour de la population pour les Bourbons, les évêques avaient donné l'ordre à leurs curés de lire au prône de la grand'messe dominicale le testament de Louis XVI et,

6. M. de Bertier, à qui j'adresse mes sincères remerciements, m'a déclaré qu'il n'avait pas connaissance qu'il ait été publié d'autre traduction en langue d'Oc du testament de Louis XVI.

dans nos campagnes où l'on prêchait le plus souvent en patois, les fidèles auraient mal compris le texte français, d'où la nécessité de cette traduction⁷.

Remarquons enfin que celle-ci n'était destinée qu'aux paroisses où on parlait le dialecte de Périgueux, car en d'autres points du diocèse, à Urval par exemple, où on parlait Sarladais, elle n'eut pas atteint son but. Et si l'abbé Dauriac en a possédé un exemplaire, ce ne fut qu'à titre de curiosité — il était originaire de Saint-Astier — ou comme modèle pour une transposition en dialecte du Périgord Noir.

D^r Ch. LAFON.

7. La lettre-circulaire de l'archevêque de Besançon aux prêtres de son diocèse, qu'a reproduite M. de La Bardonnie, apporte la preuve, si besoin était, que cette lecture avait été rendue obligatoire par la hiérarchie; il est cependant regrettable que cette lettre ne soit pas datée ou, du moins, que sa date n'ait pas été reproduite.

*Lettre de l'Abbé Audierne
à J.-B. Rossignol, de l'Institut*

Périgueux, le 15 juin 1859

Mon cher ami,

Quarante ans effacent bien des souvenirs ! Mon nom est-il encore dans ta mémoire ? S'il était inscrit sur les tablettes du cœur, là rarement ont lieu des ratures. J'en juge par ce qui se passe en moi. Ainsi comme au premier jour, nous faisons le tour du Pontet, nous lisons Berchou, Buffon, et nous recourrons au bon abbé Vernet pour lui emprunter de nouveaux livres. Au pauvre homme, nous rendions service, nous découpons les feuilles de ses livres qui, trouvés intacts au jour de sa mort, l'auraient fait passer pour une bête. Dieu aye son âme ! Je lui dois d'avoir lu de très bons ouvrages.

Mon cher ami, après 30 ans si tout prescrit, ne revendiquons pas notre amitié, mais l'amitié est un bienfait du Ciel et il n'y a pas de prescription contre le Ciel.

J'ai composé l'Epigraphie de notre antique Vesone et je t'en envoie un exemplaire. Les inscriptions sont de ton domaine. Cet exemplaire est donc un hommage à l'amitié compétente. Je veux en envoyer un exemplaire à l'Institut : mais il me faut une intelligence dans la place, et j'ai pensé à mon ancien ami.

J'attirerai ton attention sur la traduction de plusieurs inscriptions qui m'est personnelle. Quand tu te seras identifié avec mon livre, tu pourras mieux l'apprécier.

Je traduis le sermon *Restitutus* d'un Pompée par *réintégré, réhabilité*, parce qu'en disgrâce sous les triumvirs, sous Auguste et sous les successeurs de sa race, les Pompée réfugiés à Vesone ne purent rentrer à Rome que sous Vespasien ou sous Tite.

Dans l'inscription des thermes, je traduis *Sacerdos Arensis* par ces mots « prêtre de Mars », du mot grec *ares*. En effet nous avions un temple de Mars, et ce fut un Pompée qui en fut le fondateur et Marcus Pompée, affranchi d'origine, qui le restaura. J'ai voulu le fixer sur ces deux points pour avoir ton avis et protéger ma traduction contre une précipitation qui me serait peu favorable.

Tu diras peut-être que ma démarche est intéressée et que sans cela je ne t'aurais pas écrit. Eh ! en vérité, oui, mon cher ami. Tu as tes occupations, j'ai les miennes, mais nos cœurs sont unis et nous nous retrouvons quand le besoin y est. C'est être sûr l'un de l'autre, et l'amitié n'en demande pas d'avantage.

Adieu, cher ami, nous avons franchi une grande distance, mais le sentiment, comme l'électricité, n'en connaît pas.

Tout à toi.

L'Abbé AUDIERNE,
Sarladais.

Paris, le 22 aoust 1859

Mon cher ami,

Quand l'abbé Audierne se donne la peine de venir deux fois voir Rossignol, son ancien camarade, il devait être reçu. L'appartement ne me fait rien. Je te croyais Sarladais. Adieu, nous nous reverrons dans l'autre monde.

L'abbé AUDIERNE.

Paris, le 15 mars 1881

Mon ancien ami,

Je veux quitter le monde sans laisser derrière moi la plus petite dette. T'ai-je envoyé mon La Boétie ? Oui ! je suis satisfait. Non ! je te l'adresserai.

J'ai reçu en son temps ta savante explication et restitution d'une inscription en vers grecs, consacrée à Mithras. Je t'en ai remercié : si je ne l'avais pas fait, je répare aujourd'hui, avec usure — mon oubli.

Adieu, mon cher ami et compatriote.

A toi de tout cœur.

L'abbé AUDIERNE.

Rue du Sumelin
Impasse des Progrès, 6
20^e arrondissement

(Transcription de J. VALETTE*)

* Voir *Bull. de la Soc.*, t. LXXXIV, 1957, p. 195. — Ces lettres sont conservées dans le fonds Rossignol, aux Archives de l'Assistance Publique, à Paris.

NÉCROLOGIE

J.-J. ESCANDE

(1872-1959)

Le lundi 11 mai dernier, s'est éteint à Sarlat M. Jean-Joseph Escande, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire en chef honoraire de la sous-préfecture, publiciste et historien local de renom. Le très regretté défunt était une des personnalités marquantes du Sarlat contemporain et l'un des doyens de la Société historique et archéologique du Périgord, à laquelle il appartenait depuis novembre 1906.

Né à Sarlat le 19 mars 1872, Escande, après de brillantes études au collège, s'était rendu à Paris pour y préparer la carrière administrative. En 1894, il entra à la sous-préfecture de Sarlat ; il en devint sur place le secrétaire en chef, apportant toujours dans ces délicates fonctions une compétence, un dévouement, un tact et un loyalisme reconnus de tous, sans compter qu'avant toute préoccupation de réussite personnelle, il faisait passer, quoiqu'il advint son « devoir ». Envoyé comme attaché de préfecture à Périgueux en 1937, puis admis à la retraite, il reprit du service pendant la guerre de 1939-1945 pour remplacer son successeur mobilisé.

Dès ses débuts dans l'administration, Escande, de nature à la fois positive et idéaliste, sut nettement faire deux parts de sa vie : celle du bureau, ponctuelle et monotone, celle de l'évasion ou, comme on dit, du « violon d'Ingres », qui lui permit de cultiver ses dons littéraires, son goût des idées, son amour du passé local. Ainsi a-t-il pu, à force de volonté et d'application, réaliser, en marge de ses fonctions, une œuvre qui ne manquera pas de lui survivre.

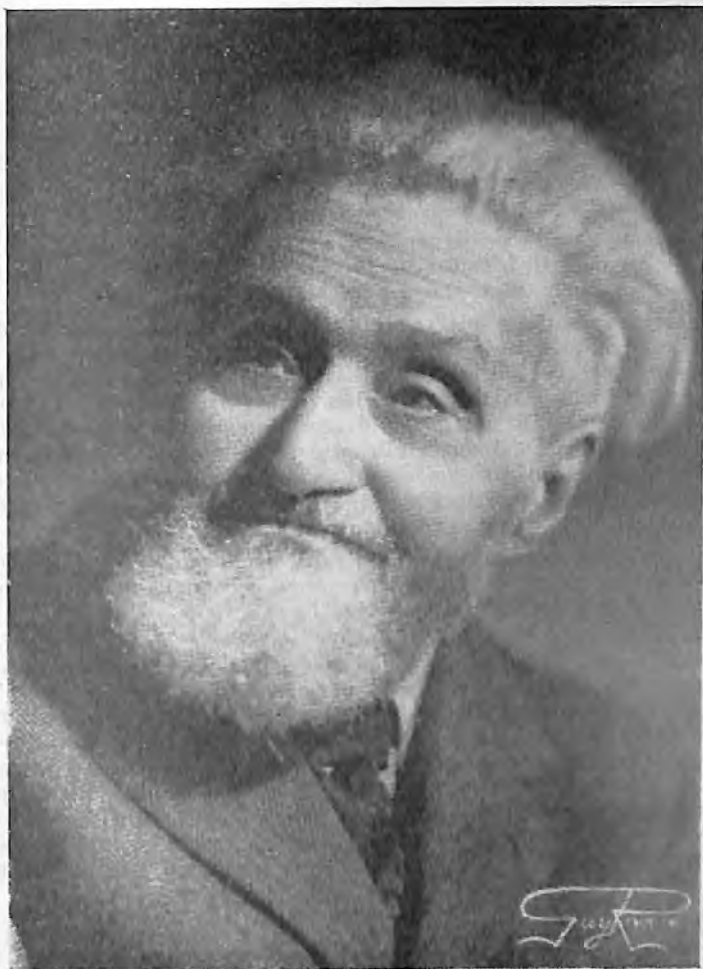
À vingt-six ans, sous le pseudonyme d'*Ignotus*, il donnait à l'*Union Sarladaise* (1898-1899) une série d'articles sur le *Caractère sarladais* dont les qualités d'observation ne passèrent pas inaperçues¹. Gabriel Tarde, l'illustre sociologue, qui de simple juge d'instruction à Sarlat, était passé chef de la Statistique criminelle au ministère de la Justice, encouragea son jeune compatriote à entreprendre l'histoire de Sarlat. Escande se mit avec ardeur à cette tâche à laquelle il était loin d'être préparé. L'ouvrage, paru d'abord en feuilleton dans l'*Union Sarladaise*, forma en 1902 un gros in-8° de 558 pages qui obtint un si vif succès qu'une seconde édition, très améliorée, suivit en 1912², et une 3^e, revue et augmentée en 1936.

Ecrire l'histoire de sa ville natale, c'était, pour Escande, faire revivre l'un des plus curieux passés de villes de France ; mais c'était, en même temps, replacer ce passé et situer cette ville dans une évolution historique plus vaste, puisqu'elle avait pour cadre le Périgord. L'auteur se trouva ainsi entraîné à franchir une nouvelle étape et à écrire une histoire de sa province, conçue de telle sorte « qu'elle pût être lue avec plaisir par les plus savants de nos Périgourdiens et par les plus humbles habitants des plus petites chaumières de notre Périgord ». Aux docu-

1. 2 vol. in-8°, chez Lafayssse, imprimeur à Sarlat. Réédité en 1929 par les soins du *Périgourdin de Bordeaux*, avec dessins de Maurice Albe.

2. Voir les comptes rendus donnés par A. Jouanel dans le *Bulletin de la Soc.*, t. XXX 190, pp. 447-449 et par A. Dujarrie-Descombes, *id.*, t. XLI 1914, pp. 409-412.

ments déjà réunis il put en ajouter une infinité d'autres, surtout grâce aux prêts exceptionnels que lui consentirent les Archives de la Dordogne ; il réalisa ainsi le premier cette synthèse dont avaient rêvé tant d'érudits périgourds depuis Lagrange-Chancel, mais qu'aucun d'eux n'avait réussi à mener à bien, tant étaient grands les périls de l'entreprise.



Les conditions matérielles de l'après-guerre ont empêché longtemps la publication du manuscrit d'Escande. L'ouvrage parut enfin en 1934, en deux volumes préfacés par Yvon Delbos et illustrés par Lucien de Maleville. L'accueil empressé qu'il trouva auprès du public a largement compensé les réserves que du fait de son ampleur même et de ses lacu-

nes, *l'Histoire du Périgord* appelait de la part des gens du métier³. La Société historique et archéologique décerna à Escande le prix Leo Testut 1935, l'Académie française, à son tour, a couronné cette œuvre de grande vulgarisation qui offre au lecteur une vue d'ensemble animée du passé de notre province, des origines à 1789, et ne manque pas d'un certain souffle⁴.

À côté de ces deux monuments, Escande, toujours inspiré par l'amour de la petite patrie et poussé par le zèle qu'il mettait à la servir, a donné quelques autres études au *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, de 1907 à 1910⁵; une biographie du général Fournier-Sarlovèze (1911)⁶, le guide de *Domme et ses environs* (Brive, 1914); *Une visite à Sarlat*, guide édité par le Syndicat d'initiative du Sarladais (1923 et 1928), dont il fut un des fondateurs et le vice-président; *Périgord noir ou... la pénitence d'Athanase*, conclusion facétieuse au referendum ouvert en 1933, dans le *Périgourdin de Bordeaux*, à propos de l'appellation de « Périgord Noir » donnée au pays Sarladais⁷.

Dans le cadre de la propagande touristique, il faut retenir aussi les causeries qu'Escande fit à Radio-Paris-Tour Eiffel, à Bordeaux-Lafayette, à Radio-Limoges sur sa bien aimée terre de Dordogne.

Quelque temps avant la guerre de 1939, cédant aux instances de son grand ami et concitoyen le Dr Paul Balard, Escande avait abordé un genre nouveau, celui de la nouvelle historique, et romancé un épisode célèbre de l'histoire de Sarlat, la trahison de Donadei. Les événements retardèrent la parution de ces pages dramatiques dans le *Périgourdin de Bordeaux* jusqu'à fin 1955, mais elles furent publiées en feuilleton dès 1949 dans *l'Information sarladaise*, qui avait pris la suite de *l'Union*, où Escande avait débuté, et à la rédaction de laquelle il consacra, durant bien des années, certains de ses loisirs.

Avec quelle entente, quelle admirable économie Escande avait-il donc réglé son emploi du temps pour mener à bien la tâche patriotique qu'il s'était assignée au sortir du collège !

D'autant que cette grosse besogne de recherche et de mise au point des matériaux pour l'histoire de sa petite patrie ne le détournait rien des préoccupations psychologiques et morales qui avaient inspiré l'essai sur le *Caractère Sarladais*. Il écrivit en 1907 un *l'Egalité*⁸, ses conditions et ses problèmes dans la démocratie moderne, un opuscule qu'éclaire une pensée généreuse. Plus tard, et à mesure qu'il avançait en âge, Escande, tout comme il avait pris l'habitude d'écrire ses « Mémoires », s'appliqua à noter les mille et mille pensées qui lui venaient au cours d'une conversation avec un ami, tout au long d'une de ces promenades solitaires qu'il affectionnait. L'Homme tel qu'il est, le Monde comme il va, l'Amour, le

3. Compte rendu par Jean Secret, même Bull., t. LXII, 1935, pp. 130-132.

4. Une réédition en un seul volume a paru en 1957 (Paris, Picard et Férét, Bordeaux).

5. Un curieux arrêté municipal [1806] et Les anciens cimetières de Sarlat, dans le Bull. cité, t. XXXIV, pp. 159-160 et 417-421; — Les baignoires romaines de Carsac, id., t. XXXV, pp. 410-412; — Sarlat et la réaction thermidorienne et le Directoire, id., t. XXXVII, pp. 240-253.

6. Sarlat, imp. Lafaysse, in-8°, 48 p. — Compte rendu d'A. Dujarric-Descombes dans le Bull. cité, t. XXXVIII, p. 378-380.

7. Réimprimé à Sarlat, chez Lafaysse, en 1934; 8 p. in-8°.

8. Impr. à Sarlat pour la Bibliothèque coopérative laïque et républicaine; in-8°, 73 p.

Bonheur, le Moi, les Autres, tels étaient les sujets de ces inépuisables méditations dont en 1928, *l'Introduction à la vie heureuse* nous a donné un premier aperçu⁹. Vinrent après *Les lois de l'amour*, étude psychologique¹⁰ et *L'Ephémère éternel* (1954)¹¹, véritable art de vivre et code de morale sociale, où ceux qui ont connu l'auteur et l'ont surpris à philosopher retrouvent, à chaque ligne, sa vive intelligence et son originale physionomie.

Jean-Joseph Escande qui n'avait jamais brigué les honneurs, dont la vie fut toute de simplicité et de dignité, a voulu des obsèques conformes à son *habitus*. Elles ont eu lieu à Sarlat, le 13 mai 1959, en présence des autorités, de la famille et des amis du défunt, mais sans fleurs ni couronnes, ni discours¹².

La Société historique et archéologique gardera fidèlement la mémoire du collègue aussi modeste que laborieux dont elle a suivi les multiples réalisations avec intérêt pendant plus d'un demi-siècle. Elle exprime à Messieurs Pierre et Michel Escande et à leur famille les plus sincères condoléances.

9. Parue d'abord dans le *Périgourdin de Bordeaux*; tirage à part, impr. Siraudon, 57 p.

10. Dans le *Périgourdin de Bordeaux*.

11. Paris, éd. Renée Lacoste et C^{ie}, 1954. (Collection « Les grands problèmes humains ».) 79 p., in-8°.

12. Le Bureau de la Société remercie M. Gaston Roque pour l'utile documentation qu'il lui a fait parvenir au décès de J.-J. Escande, ainsi que la direction de *l'Essor Sarladais* pour le cliché illustrant cet article.

BIBLIOGRAPHIE

La vie et l'œuvre de Lavoisier, par R. DUJARRIC DE LA RIVIÈRE et Madeleine CHABRIER. Paris, Albin, Michel, 1959. In-8°, 316 p.

Si Lavoisier est justement considéré comme le père de la chimie moderne, du moins connaît-on mal sa vie, et l'extrême variété de ses activités, puisqu'elles touchèrent non seulement la chimie, mais la physiologie, l'agronomie et l'économie politique. Cet « honnête homme » fut, en tous domaines, un grand esprit, et un grand cœur. Aussi bien M. le Professeur Dujarric de la Rivière et Madeleine Chabrier ont-ils voulu rendre hommage à l'un « de ces hommes qui ont marqué leur passage d'un trait de lumière durable ». Ils l'ont fait dans un excellent petit livre. La première partie en est consacrée à la biographie de Lavoisier; la seconde, à l'étude de ses méthodes de travail; la troisième, à son œuvre, et cela d'après ses écrits, ce qui est la meilleure façon de l'aborder en profondeur.

Ainsi apparaissent successivement la géologie, la chimie, la physiologie, le rôle de Lavoisier à l'Académie des Sciences, son activité de financier (puisqu'ainsi bien il a payé de sa tête le fait d'avoir été fermier-général), son rôle d'administrateur, ses études agronomiques. Enfin, une bibliographie complète le travail.

On ne lit pas sans émotion la dernière lettre écrite par Lavoisier emprisonné, la veille de son exécution; elle est adressée à son cousin Augé de Villers : « J'ai obtenu une carrière passablement longue, et surtout fort heureuse, et je crois que ma mémoire sera accompagnée de quelques regrets, peut-être de quelque gloire. Qu'aurai-je pu désirer de plus ? Les événements dans lesquels je me trouve enveloppé vont probablement m'éviter les inconvénients de la vieillesse. Je mourrai tout entier, c'est encore un avantage, que je dois compter au nombre de ceux dont j'ai joui. Si j'éprouve quelques sentiments pénibles, c'est de n'avoir pas fait plus pour ma famille; c'est d'être dénué de tout et de ne pouvoir lui donner ni à elle ni à vous aucun gage de mon attachement et de ma reconnaissance... »

Le 8 mai 1794, la tête de Lavoisier tombait sous le couperet. Ainsi mourait, à 51 ans, « le chimiste général, le grand savant, l'administrateur habile, le financier intègre qui, par ses découvertes et ses travaux, avait rendu à sa patrie tant d'éminents services. »

On saura gré à M. le Professeur Dujarric de la Rivière et à Madeleine Chabrier d'avoir si fidèlement restitué le visage de Lavoisier, et rappelé par quelles méthodes rigoureusement logiques il a renversé la théorie du phlogistique et ouvert toute grande la porte merveilleuse de la chimie moderne.

Jean SECRET.